

2.2 Plan de vigilance du groupe Carrefour

2.2.1 GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

2.2.1.1 Organisation et structure de la gouvernance

Le Plan de vigilance fait l'objet d'une gouvernance partagée entre les différentes Directions impliquées, de la définition des risques, de la mise en œuvre des plans d'action à la mesure de l'effectivité et de la performance. Au sein du groupe Carrefour, une gouvernance commune est mise en place pour le Plan de vigilance, la RSE et la transition alimentaire. Les mêmes instances, Directions et entités sont ainsi impliquées dans les différentes étapes de mise en œuvre de la RSE et du devoir de vigilance. À tous les niveaux, les objectifs relatifs au devoir de vigilance et à la RSE sont intégrés dans le fonctionnement des différents départements, des métiers et des magasins.

Instances dirigeantes. La gouvernance du devoir de vigilance et de la RSE est assurée conjointement par le Comité Exécutif Groupe, le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale (voir Figure 1). Le **Comité RSE** du Conseil d'administration (section 3.2.3.4) s'est notamment prononcé en 2022 sur la création de la Direction de l'engagement, la transition alimentaire et le pouvoir d'achat, le suivi des alertes liées aux chaînes d'approvisionnement, le plan d'actions pour la lutte contre la déforestation, la stratégie de e-commerce responsable et sur le plan stratégique Carrefour 2026. Le Comité revoit annuellement les performances du Groupe dans le cadre de la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) et du Plan de vigilance.

Définition du Plan de vigilance et de la stratégie RSE. La Direction de l'engagement est chargée de la stratégie RSE du Groupe et traduit concrètement les engagements sociétaux et environnementaux. Elle coordonne la définition de la stratégie RSE et de vigilance en collaboration étroite avec les différentes Directions du Groupe (voir Figure 1), en particulier les Directions de la stratégie, de la finance, le Secrétariat général et les ressources humaines.

Les organes de gouvernance ci-dessous jouent un rôle clé dans la définition du Plan de vigilance :

■ **le Comité des règles d'achat de la Transition Alimentaire** analyse les risques et les alertes liés aux approvisionnements de Carrefour, et définit les stratégies et objectifs associés à mettre en œuvre. Il s'assure de la mise en œuvre des règles d'achat pour la transition alimentaire au sein du Groupe par les Directions métiers concernées. Ce Comité bimestriel est présidé par le Directeur Exécutif Marchandises et Formats Groupe. Il rassemble la Direction marchandises, la Direction de l'engagement, la Direction qualité, la Direction RSE, la Direction stratégie, la Direction de l'audit et des risques, la

Direction juridique, la Direction de la marque de Carrefour, la Direction des partenariats internationaux, la Direction communication et le *Global Sourcing* (entité Carrefour de sourcing non-alimentaire depuis 1994, dont le siège est situé à Shanghai) ;

■ **la Task Force pour la gestion des alertes.** Une *task force* ayant pour mission d'identifier et de traiter les différentes alertes liées aux activités du groupe Carrefour a été créée. Elle comprend des représentants des Directions engagement, RSE, achats, qualité, risques, sécurité, ressources humaines, communication et conformité. La *task force* est chargée d'investiguer sur les alertes émises et de s'assurer de la mise en œuvre d'actions correctives adaptées le cas échéant ;

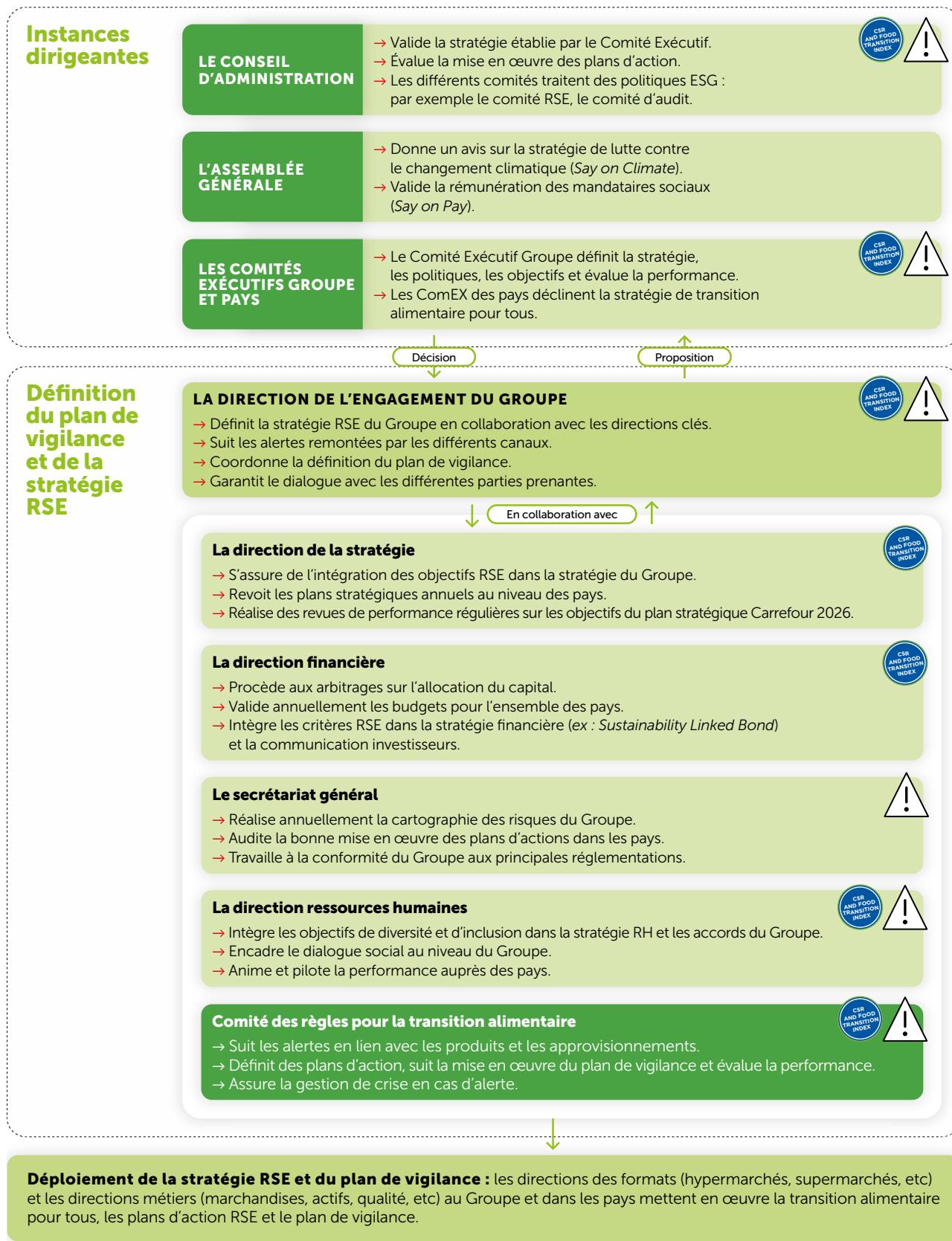
■ **le comité d'information et de concertation européen (CICE).** Le Plan de vigilance et la cartographie des risques concernant les droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs sont co-construits et présentés de manière régulière au comité d'information et de concertation européen (CICE), qui réunit les principales organisations syndicales européennes. En 2022, le devoir de vigilance a fait l'objet de cinq échanges spécifiques inscrits à l'ordre du jour. Une présentation systématique des alertes identifiées par le Groupe en lien avec la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et les Droits de l'Homme est réalisée.

Déploiement du Plan de vigilance et de la stratégie RSE. Toutes les Directions et collaborateurs de Carrefour sont garants de la mise en œuvre de la transition alimentaire pour tous dans leur périmètre de responsabilité. Les Directions métiers sont chargées de la mise en œuvre des objectifs RSE et du Plan de vigilance, définis de manière transversale avec les équipes impliquées, de l'impulsion et du support de la Direction de l'engagement. Des comités transversaux aux différentes Directions permettent de suivre l'avancement des objectifs du Groupe et des pays relatifs à la RSE et au devoir de vigilance.

Au sein des pays, la mise en œuvre des politiques s'appuie sur les Directions locales. Chaque pays dispose de correspondants chargés de coordonner la mise en œuvre des projets RSE et de relais au sein des différents métiers (ressources humaines, qualité, marchandises, actifs, etc.).

Enfin, la démarche RSE est également déployée à l'échelle de chaque magasin qui s'approprie et met en œuvre les actions et les engagements. Les magasins demeurent l'un des principaux lieux d'expression de la RSE et de la transition alimentaire.

FIGURE 1 : GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE ET DE LA RSE



2.2.1.2 Co-construction du Plan de vigilance avec les parties prenantes

Carrefour travaille en relation étroite avec les parties prenantes pour co-construire son devoir de vigilance à toutes les étapes, de la cartographie des risques jusqu'à l'évaluation de l'efficacité des mesures (voir Figure 2). Les processus de dialogue alimentent le Plan de vigilance du Groupe dans une logique d'amélioration continue.

Carrefour met en place différents mécanismes de dialogue pour permettre la co-construction de son Plan de vigilance, par exemple :

- **le dialogue bilatéral et les partenariats à long terme.** Les équipes du Groupe sont en contact quotidien avec les parties prenantes expertes des thématiques liées aux Droits de l'Homme, à l'environnement, à la santé et à la sécurité des personnes. Carrefour identifie, pour tous les risques priorisés dans le cadre du devoir de vigilance, les acteurs pertinents pour entretenir un dialogue privilégié. Carrefour organise des consultations bilatérales régulières pour définir et mettre à jour les plans d'action ;
- **les rencontres avec les fournisseurs de marques nationales partenaires.** L'équipe Achats internationale rencontre les fournisseurs internationaux partenaires annuellement afin de les engager à mettre en place des actions en lien avec la transition alimentaire, notamment pour la réduction des

émissions de gaz à effet de serre (GES). Les fournisseurs de marques nationales partenaires regroupent les 50 fournisseurs les plus importants du Groupe ;

■ **le pacte pour la transition alimentaire pour tous : impliquer les marques nationales.** Après avoir pris des engagements sur les produits de sa marque, Carrefour mobilise ses fournisseurs dans un pacte pour la transition alimentaire pour tous. L'objectif est d'engager les fournisseurs de Carrefour à proposer des produits et tests en magasin répondant aux engagements liés à la transition alimentaire : emballage, biodiversité, climat, traçabilité et produits responsables ;

■ **les panels parties prenantes et comités thématiques.** Plusieurs fois par an, Carrefour organise des sessions de travail pour aboutir à des recommandations opérationnelles sur un thème précis de la RSE et/ou du Plan de vigilance. Une quarantaine de personnes, issues du Groupe, d'ONG, d'administrations, ainsi que des clients, investisseurs et fournisseurs sont alors réunis pour apporter leur expertise ou leurs points de vue sur le sujet. Le Groupe constitue également des comités d'experts sur des thématiques dédiées quand cela est nécessaire. C'est notamment le cas en matière de lutte contre la déforestation : Carrefour a créé un groupe d'experts dédié pour accompagner la construction de ses plans d'action.

FIGURE 2 : CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE CARREFOUR

Type de parties prenantes	Rôle	Exemple de parties prenantes
---------------------------	------	------------------------------

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

→ Organisations scientifiques et standards de référence	Définition de méthodologies et de cadres de référence pour les analyses de risques	Science Based Targets, Task Force For Climate Disclosure
→ Dialogue social	Priorisation et évaluation des risques	UNI Global Union
→ Prestataires et experts	Priorisation et évaluation des risques	Comité d'experts sur la déforestation au Brésil

PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

→ Standards d'audit sociaux	Audit des fournisseurs à risques	Initiative for Compliance and Sustainability, Business Social Compliance Program (BSCI)
→ Standards d'audit qualité	Audit des magasins et entrepôts, audit des cahiers de charges	International Featured Standard, British Retail Consortium
→ Certificateurs	Évaluation de la mise en œuvre des plans d'action et de progrès	GEEIS Diversity
→ Coalitions d'acteurs	Évaluations partagées (ex : traders)	Consumer Goods Forum

ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'ATTÉNUATION DES ATTEINTES GRAVES

→ ONG et associations	Définition de plans d'action, mise en place de projets concrets	WWF
→ Coalitions d'acteurs	Travail collectif pour aligner les attentes du marché	Consumer Goods Forum, Lab Capital Naturel, Act For Nature International, Race To Zero
→ Acteurs et partenaires locaux	Mise en place de projets locaux, concertation des acteurs du terrain	IDH au Brésil
→ Fournisseurs et chaîne de valeur	Construction de filières, transformation des méthodes de production	Producteurs partenaires
→ Gouvernements	Réunion d'acteurs autour d'objectifs communs	Manifeste Soja (France), SNDI (France), Manifeste Cacao (France)
→ Régulateurs et certificateurs	Définition d'exigences communes, vérification, traçabilité et transparence	RTRS, RSPO, PEFC; FSC, MSC, Max Havelaar
→ Panels parties prenantes	Co-construction des politiques et plans d'actions	Réunions multi-acteurs (clients, fournisseurs, gouvernements, investisseurs, experts, etc.)
→ Syndicats	Information, concertation et consultation	CSE, Comité d'Information et de Concertation Européen

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUET DES SIGNALEMENTS

→ ONG	Identification des alertes et interpellations publiques	Mighty Earth, Canopée
→ Agences de notation	Identification des controverses	Moody's ESG, Sustainalytics, ISS
→ Fournisseurs et partenaires locaux	Dialogue quotidien et alertes des équipes de Carrefour	Worker Voice, Elevate
→ Employés et syndicats	Processus de gestion des alertes de la part des collaborateurs via le dialogue social, la ligne d'alerte éthique ou la voie hiérarchique	UNI Global Union, représentants du personnel

DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

→ ONG	Réponse à des questionnaires et dialogue régulier sur les progrès réalisés	Réseau Action Climat, Greenpeace
→ Agences de notation	Mesure de la performance et identification des bonnes pratiques	Carbon Disclosure Project
→ Investisseurs individuels et coalitions	Evaluation de la performance et dialogue de suivi des mesures	Forum pour l'investissement responsable (FIR), FAIRR, Platform Living Wage Financials
→ Régulateurs et auditeurs	Publication et vérification des indicateurs de performance	AMF, Organisme Tiers Indépendant de vérification
→ Dialogue social	Information et concertation	UNI Global Union, représentants du personnel
→ Certificateurs	Evaluation des progrès	GEEIS Diversity

2.2.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

2.2.2.1 Méthodologie de cartographie des risques

2.2.2.1.1 Identification des principaux facteurs de risques liés à l'environnement, aux Droits de l'Homme et à la santé et la sécurité des personnes

Le groupe Carrefour applique une méthodologie d'analyse des risques par étapes, prenant appui sur les mécanismes existants au sein du Groupe. En optant pour une mutualisation des différentes procédures existantes en interne, Carrefour identifie et évalue les risques adaptés aux activités et à la taille du Groupe. Les trois étapes ci-dessous sont mises en œuvre, également représentées sur la Figure 3 :

- 1. définition de l'univers des risques du Groupe** : dans un premier temps, le Groupe procède à une identification globale des facteurs de risque généraux, qui intègrent des critères liés à la responsabilité sociétale de l'entreprise. L'univers des risques du Groupe est mis à jour annuellement, prenant en compte notamment l'évolution des normes et standards ESG internationaux ;
- 2. campagne d'analyse des risques du Groupe (voir section 4.1)** : ces facteurs de risque généraux sont analysés en impliquant l'ensemble des Directions concernées dans les pays, afin de préciser au mieux l'évaluation des risques mis en évidence dans chaque zone d'implantation. Le

processus est décrit en détail en section 4.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. De cette première analyse générique ressortent les principaux facteurs de risque susceptibles d'affecter l'activité, la situation financière, la réputation, la responsabilité sociétale et les résultats du Groupe. Cette analyse est mise à jour annuellement et les résultats sont présentés en Comité d'audit, en Comité Exécutif et en Conseil d'administration ;

- 3. sélection des risques analysés dans le cadre du devoir de vigilance** : Carrefour identifie parmi les facteurs de risque du Groupe ceux pouvant donner lieu plus spécifiquement à des atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. Cette sélection des sous-facteurs de risques sociaux principaux prend notamment en compte l'impact pour les parties prenantes (dont les clients, les fournisseurs, les ONG et la société civile). Le présent chapitre 2 détaille les méthodes d'analyse, les plans d'action et les processus d'évaluation mis en œuvre spécifiquement pour prendre en compte ces risques. En cela, il contient les informations relatives au devoir de vigilance.

FIGURE 3 : PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Méthodologie d'identification des risques

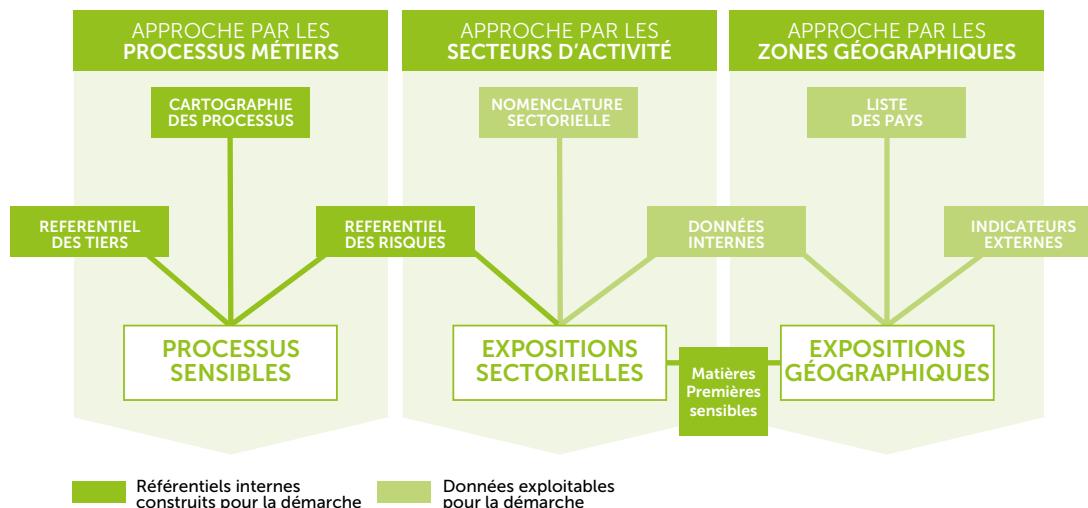


2.2.2.1.2 Analyse détaillée des risques liés à l'environnement, aux Droits de l'Homme et à la santé et la sécurité des personnes

À partir de la liste des risques identifiés par le Groupe, liés à la santé et sécurité des personnes, aux Droits de l'Homme et à l'environnement, Carrefour affine ensuite le niveau de précision et de granularité de ses analyses en combinant plusieurs approches synthétisées dans le schéma ci-dessous :

- déclinaison des risques pour les différents métiers de Carrefour ;
- déclinaison des risques pour les différents secteurs d'activités de Carrefour et des tiers avec lesquels une relation commerciale est établie ;

- déclinaison des risques pour les zones géographiques dans lesquelles Carrefour exerce ses activités et dans lesquelles des tiers avec lesquels une relation commerciale est établie exercent leur activité ;
- analyse des risques spécifique aux matières utilisées par Carrefour ou dans les produits vendus par Carrefour.



Pour préciser l'analyse des risques liés au Plan de vigilance par métier, secteur et géographie, le Groupe s'appuie sur des standards et des référentiels propres ou partagés, par exemple :

- les conventions de l'OIT, la liste des pays à risque d'AMFORI-BSCI ou le *Global Right Index* d'ITUC pour le respect des droits humains ;
- les standards internationalement reconnus en matière de définition des droits humains (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE, du Pacte Mondial des Nations Unies, et l'accord cadre mondial conclu avec l'*UNI Global Union*) ;
- le standard sur les risques climatiques de la *Task Force for Financial Disclosure* ;
- les principes de l'*Accountability Framework Initiative* (AFI) sur la lutte contre la déforestation et la conversion d'écosystèmes ;

- les cartographies des parties prenantes et des processus du Groupe.

Les risques identifiés relatifs à la maîtrise des chaînes d'approvisionnement constituent des risques spécifiques, nécessitant une gestion et une prise en compte particulière. C'est pourquoi le groupe Carrefour a mis en place plusieurs outils spécifiques d'analyse et de gestion des risques liés au devoir de vigilance. Il s'agit principalement de cartographies précises et distinctes, permettant d'affiner le niveau d'évaluation du risque en continu.

Dans une approche d'amélioration continue et en cohérence avec le dialogue entretenu avec ses parties prenantes, le Groupe a initié un retravail de sa cartographie des risques en vue d'une hiérarchisation des sous-facteurs de risques identifiés.

TABLEAU 1 : EXEMPLE DE CARTOGRAPHIES DÉTAILLÉES MISES EN PLACE POUR L'ANALYSE DES RISQUES RELATIFS À LA MAÎTRISE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Sous-facteur de risque Groupe	Exemple de cartographies détaillées utilisées pour l'analyse spécifique
Non-respect du droit du travail, des Droits de l'Homme et/ou d'une rémunération juste	<p>Cartographie des zones géographiques à risque en lien avec les Droits de l'Homme. Exemple de risque identifié : travail forcé au Xinjiang.</p> <p>Cartographie des secteurs et des étapes de production à risque. Exemple de risque identifié : non respect d'une rémunération juste dans les usines de filature textile.</p>
Utilisation de matières premières dont la chaîne de valeur est mise en cause pour son impact environnemental, social et/ou éthique	<p>Cartographie des matières premières à risque : les facteurs suivants sont pris en compte : le respect de l'environnement, l'impact sur la biodiversité, la résilience au changement climatique, le respect des Droits de l'Homme, de la santé et de la sécurité des travailleurs.</p> <p>Exemple de risque identifié : contribution à la déforestation pour le bœuf au Brésil.</p>
Détérioration de la biodiversité liée aux activités	<p>Cartographie des secteurs et des étapes de production à risque. Exemple de risque identifié : pollution chimique dans les usines de teinturerie.</p> <p>Développement de la méthodologie <i>Science Based Targets for Nature</i> permettant d'identifier les impacts et dépendances du Groupe concernant la biodiversité. Exemple d'outils de mesure d'empreinte utilisés : <i>Corporate Biodiversity Footprint</i>, ENCORE.</p>

2.2.2.2 Résultats de la cartographie des risques

Les risques identifiés sont catégorisés selon leur impact majeur sur la santé et la sécurité des personnes, les Droits de l'Homme et l'environnement, mais peuvent avoir d'autres impacts ou impacter plusieurs catégories.

Facteurs de risque	Sous-facteur de risque ⁽¹⁾
Risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes	
Atteinte à la santé et à la sécurité des personnes au travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ accidents du travail et maladies professionnelles ■ troubles musculo-squelettiques ■ risques psychosociaux
Atteinte à l'intégrité physique et morale	<ul style="list-style-type: none"> ■ comportement violent, raciste et/ou discriminant envers les tiers (clients, prestataires, fournisseurs)
Défaut de qualité, conformité et sécurité des produits	<ul style="list-style-type: none"> ■ carence significative de contrôle et de traçabilité des produits ■ défaut dans l'élaboration ou le respect des cahiers des charges des produits MDC ■ impact des produits vendus par Carrefour pour la santé publique (ex : pollution ayant des impacts sur la santé comme les pesticides) ■ manquement grave aux normes d'hygiène en magasin ou/et en entrepôt ■ défaut du dispositif de retrait/rappel
Pandémie	<ul style="list-style-type: none"> ■ propagation rapide et massive d'un virus mortel qui menace la santé des clients et collaborateurs Carrefour
Risques d'atteinte aux droits humains	
Approvisionnement en matières premières sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ utilisation de matières premières dont la chaîne de valeur est mise en cause pour son impact social et/ou éthique
Non résilience des chaînes d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ émeutes, manifestations populaires, grèves, mouvements sociaux et crises agricoles
Non-respect des principes de diversité, discriminations et harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> ■ manquement aux principes de diversité et d'égalité du Groupe ■ manquement aux principes de lutte contre les discriminations et les harcèlements
Non-respect de la liberté d'association et du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> ■ mauvaise gestion ou dégradation du climat social au sein de Carrefour
Non-respect des droits de des Droits de l'Homme et d'une rémunération juste sur la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ■ non-respect par le Groupe et ses fournisseurs des réglementations et principes définis par Carrefour en matière de Droits de l'Homme et/ou d'une rémunération juste
Risques d'atteinte à l'environnement	
Approvisionnement en matières premières sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ utilisation de matières premières dont la chaîne de valeur est mise en cause pour son impact environnemental (ex : déforestation)

Facteurs de risque**Sous-facteur de risque ⁽¹⁾****Contribution et vulnérabilité au changement climatique**

- défaut de maîtrise des consommations d'énergie et de fluides réfrigérants et contribution au changement climatique
- utilisation inefficace des ressources en particulier gaspillage alimentaire
- catastrophe naturelle et changement climatique

Pollutions et impacts de nos opérations sur la biodiversité

- pollutions des sols par des produits pétroliers issus de nos stations essence
- gestion non performante des déchets des magasins
- production de déchets solides en particulier issus d'emballages et de plastiques
- pollution plastique ⁽²⁾

(1) La liste des sous-facteurs n'est pas exhaustive. Les sous-facteurs de risques majeurs sont mentionnés. Par soucis de clarté, les sous-facteurs de risques sont classés en trois catégories : risques d'atteinte à la santé et à la sécurité, risques d'atteinte aux Droits de l'Homme, risques d'atteinte à l'environnement. Il est à noter que certains sous-facteurs sont à la croisée de plusieurs catégories.

(2) Voir détail concernant le risque plastique en section 2.2.7.3.2.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

2.2.3 PRÉSENTATION DES MESURES D'ÉVALUATION

Après avoir identifié les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité, aux Droits de l'Homme et à l'environnement, Carrefour procède à l'évaluation régulière de la maîtrise de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

2.2.3.1 Mesures d'évaluation en place sur nos opérations propres

Mesures d'évaluation des risques	Actions menées	Fréquence
Mesures d'évaluation des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes		
Audit pour la santé et la sécurité des personnes	<p>Les audits portant sur la santé et la sécurité des employés en magasin et en entrepôt Audit magasins : sont menés par le contrôle interne. Ces audits ont pour objectif de contrôler 2x/an l'application des procédures concernant la santé et la sécurité au travail et l'application des bonnes pratiques et respect de nos obligations réglementaires.</p> <p>Évaluation des risques d'atteinte à la santé et la sécurité par unité de travail via Annuelle notamment des analyses réalisées avec les équipes de prévention depuis plusieurs années. Celles-ci ont identifié les situations dangereuses et les mesures de prévention à associer. Ces études démontrent que les risques de Carrefour en termes d'accidents du travail se trouvent principalement en magasin et en entrepôt.</p>	
Mesures d'évaluation des risques d'atteinte aux droits humains		
Certifications sociales	Tous les pays dans lesquels le Groupe opère ont reçu la certification <i>Gender Equality European and International Standard</i> (GEEIS) en 2020. En 2021, toutes les entités concernées par l'audit de mi-parcours réalisé tous les deux ans ont réussi à maintenir le label ; le Brésil et la Roumanie ont amélioré leur niveau de performance globale. En 2022, la campagne d'audits des entités a continué avec un maintien du niveau de maturité dans tous nos pays ainsi que l'extension au label GEEIS <i>Diversity</i> par Carrefour Italie.	Tous les deux ans
Mesures d'évaluation des risques d'atteinte à l'environnement		
Reporting	Un reporting trimestriel est réalisé pour évaluer les impacts de sites en matière de climat (émissions liées aux fluides réfrigérants, consommations d'énergie), de déchets (suivi de la démarche pouvant générer du gaspillage alimentaire, le taux de valorisation des déchets, etc.). Des audits sont réalisés par un organisme tiers indépendant annuellement pour attester de la fiabilité des données consolidées pour le Groupe.	Trimestrielle
Évaluation régulière des impacts et dépendances	Le Groupe a lancé en 2022 le programme d'engagement SBTn, qui a permis à Carrefour de réaliser une première cartographie de ses impacts et dépendances à la biodiversité en fonction de ses activités. Cette cartographie a permis de réaliser des zooms sur certaines commodités qui impactent plus la biodiversité que d'autres, et devra, à terme, nous servir de base pour déterminer un plan d'action basés sur des objectifs scientifiques. Une évaluation régulière des impacts et dépendances à la biodiversité sera mise en place.	-
Certifications	<p>En Europe, la France, l'Italie et la Belgique sont certifiés ISO 50001 pour leurs magasins intégrés (hypermarchés et supermarchés) ainsi que pour leurs sièges et entrepôts. Cela représente 35 % de la surface de vente des magasins hypermarchés et supermarchés un audit intégrés du Groupe.</p> <p>Toutes les constructions de nouveaux centres commerciaux et des expansions du groupe Carrefour sont certifiés BREEAM et les certifications BREEAM <i>In-Use</i> seront déployées en France sur 100 % des sites à fin 2025.</p>	Renouvellement tous les 3 ans via un audit Renouvellement tous les 3 ans via un audit

2.2.3.2 Mesures d'évaluation en place auprès de nos fournisseurs

Mesures d'évaluation des risques	Actions menées	Fréquence
Mesures d'évaluation des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes		
Audits qualité et sécurité des fournisseurs non alimentaires	<p>Pour les fournisseurs de produits non alimentaires dans les pays à risques, des visites des équipes qualité Carrefour (<i>Global Sourcing</i>) sont organisées en fonction d'un plan de contrôle défini par Carrefour pour vérifier la conformité qualité du produit et assurer une présence lors des productions.</p> <p>Pour le textile, des visites sont organisées de manière systématique pour 100 % des usines afin de s'assurer que les procédures qualité et le standard de l'usine sont bien maintenus à l'aide du <i>Carrefour Good Factory Standard</i>. Ce standard développé par Carrefour regroupe un ensemble d'exigences basiques à respecter pour maintenir le standard de l'usine. Le document a été décliné pour différents secteurs et produits. Il intègre les bonnes et mauvaises pratiques de manière simple et imagée, permettant ainsi une compréhension facile et une formation plus efficace de nos fournisseurs.</p> <p>Voir aussi notre plan d'action détaillé sur les approvisionnements du Groupe en textile (focus région du Tamil Nadu et Xingjiang) : section 2.2.7.3.3 Prévention du travail forcé dans les filières textiles.</p>	Fréquence maximale : un an
Audit qualité et sécurité des sites de fabrication alimentaires	100% des sites de fabrication de produits alimentaires de marques Carrefour sont audités par l'intermédiaire des standards internationaux : <i>International Featured Standards (IFS)</i> , <i>British Retail Consortium</i> (78% en 2022), audités par Bureau Véritas (11% en 2022) ou audités par Carrefour (8% en 2022). Après référencement, des audits de contrôle réguliers sont menés chez le fournisseur. Si des non-conformités sont observées, ces audits donnent lieu à des plans d'action correctifs ou à un déréférencement du fournisseur (en fonction du type et de la gravité de la non conformité).	Annuelle

Mesures d'évaluation des risques	Actions menées	Fréquence
Mesures d'évaluation des risques d'atteinte aux droits humains		
Audits sociaux pour les fournisseurs de produits contrôlés	<p>Des audits sociaux externes sont réalisés pour les fournisseurs directs de produits Annuelle contrôlés en fonction du niveau de risque identifié pour le fournisseur en question. Des audits peuvent également être exigés pour les fournisseurs indirects selon les cas. Plusieurs niveaux d'analyse interviennent dans l'identification du niveau de risque des fournisseurs, le premier niveau d'analyse se référant à la cartographie des géographies à risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ dans les pays identifiés comme à risque, Carrefour met en place des contrôles systématiques avec un objectif de couverture par des audits sociaux de 100 % des usines fabriquant les produits à ses marques ; ■ pour les fournisseurs situés en pays à risque faible, le système de contrôle est adapté à l'activité, aux problématiques locales et aux pratiques des usines, l'audit externe n'étant pas systématique. ■ Pour les filières identifiées comme à risque sur la base de l'analyse des matières premières et des étapes de production, des garanties supplémentaires sont demandées. Si le fournisseur est identifié comme à risque, des audits sociaux sont réalisés. ■ Lorsque la filière n'est pas à risque, le fournisseur doit <i>a minima</i> signer la Charte d'engagement fournisseurs (voir section 2.1.5.3). Des audits sociaux peuvent être demandés par les équipes de Carrefour au cas par cas. <p>Ces audits sont réalisés par une tierce partie selon les standards ICS ou BSCI. Le processus intègre plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une revue préalable de la conformité de l'usine aux exigences sociales, environnementales et de qualité de base par les équipes de Carrefour ; 2. un audit initial, non annoncé de préférence, réalisé par une société d'audit indépendante sélectionnée par Carrefour, selon un standard partagé avec d'autres marques qui détermine si l'usine peut être référencée ; 3. des audits de suivi non annoncés périodiques réalisés par une société d'audit indépendante afin de valider les actions mises en place ; 4. des audits spécifiques réalisés par une société extérieure ou des partenaires permettent de vérifier des éléments ponctuels ou précis concernant l'usine ou le fonctionnement des cabinets d'audit. <p>Les principales non-conformités rencontrées dans le parc de fournisseurs de Carrefour sont la durée du temps de travail, le niveau de rémunération, la santé et la sécurité des travailleurs.</p> <p>Les audits tierce partie ainsi que les visites fournisseurs donnent lieu à des plans d'action visant à remédier aux atteintes constatées, quelle que soit leur gravité. Ce plan d'action doit être mis en place par le fournisseur dans un délai défini, sa mise en œuvre est contrôlée par des audits de suivi.</p> <p>Si les conclusions d'un audit réalisé chez un fournisseur de Carrefour comportent un point de non-conformité critique, Carrefour est informé dans les 48 heures. Ces alertes concernent notamment le travail d'enfants, le travail forcé, des mesures disciplinaires, les tentatives de corruption, de falsification de documents ou des conditions de sécurité mettant en danger la vie des travailleurs. Une action immédiate est alors diligentée par Carrefour et/ou le fournisseur.</p> <p>Des formations ou un accompagnement spécifique peuvent être réalisés par les équipes de Carrefour auprès des fournisseurs lorsque les non-conformités constatées le nécessitent. Les éléments de santé et sécurité ainsi que le traitement de l'eau sont intégrés dans les processus de contrôle de la conformité sociale de Carrefour.</p>	

Mesures d'évaluation des risques

Actions menées

Fréquence

Mesures d'évaluation des risques d'atteinte à l'environnement

Audits des fournisseurs dans les filières textiles

Programme Clean Water Project : programme s'adressant en priorité aux industries textiles consommatrices d'eau, qui utilisent de l'eau et des produits chimiques dans leur processus de production. Conçu par les équipes de développement durable de Carrefour Global Sourcing, ce programme vise à sensibiliser, former et contrôler les fournisseurs sur la gestion et l'efficience des processus consommateurs d'eau et de produits chimiques.

Ce programme comprend un programme de formation et d'audit sur le management des produits chimiques, un programme environnemental en Chine en collaboration avec l'*Institute of Public & Environmental affairs* (IPE) et un programme de certification des tanneries. Réalisé en Inde et au Bangladesh, avec le support des audits produits chimiques, et en Chine avec le support IPE.

Carrefour chemical guidebook : au Bangladesh et en Inde, Carrefour Global Sourcing a émis des lignes directrices sur la gestion des produits chimiques en usine : achat, stock, utilisation et rejet. Appelés *Carrefour chemical guidebook*, ces guides font l'objet de formation et de contrôles annuels non annoncés, de la qualité de l'eau à la station d'épuration, de la gestion des produits chimiques et de la bonne application du standard promu par *Business for social responsibility* (BSR). Les fournisseurs sont contrôlés sur la base d'un audit chimique effectué par une société tierce et visant à contrôler cinq chapitres : la gestion des produits chimiques, la manipulation des produits chimiques, le traitement des eaux usées, la gestion des sédiments et la gestion efficiente de la consommation d'eau. Les fournisseurs contrôlés sont les fournisseurs intégrés en teinture et pour les opérations de lavage.

Notation RSE des fournisseurs dans les filières textiles

Depuis 2019, l'évaluation des fournisseurs textiles a intégré une notation RSE, en plus de l'évaluation habituelle incluant les notations commerciales, qualité et livraisons (*supply chain*). Cette notation RSE comprend les résultats d'audits sociaux, d'évaluations et alertes sur l'environnement, la gestion des fournisseurs de fournisseurs, la traçabilité des composants, les certifications des fournisseurs et les bonnes pratiques sociales (au-delà de la conformité réglementaire). Les équipes locales de Carrefour rencontrent les fournisseurs évalués afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les axes d'amélioration et tiennent compte de cette notation dans la sélection des fournisseurs.

Audits environnementaux et certifications

Des audits réguliers environnementaux sont commandités chez les fournisseurs fabriquant des produits de marques Carrefour labellisés ou certifiés et pour certains sites ou processus prioritaires présentant des risques pour l'environnement (Certifications matières premières type RSPO, FSC, MSC, PEFC, ASC, Bio, etc., audit des cahiers des charges des produits Filières Qualité Carrefour)

Une comptabilité climat a été instaurée en 2019 sur les chaînes d'approvisionnement afin de déterminer les postes et les sources les plus émissives. Le Groupe travaille à affiner cette comptabilité en collaboration avec ses fournisseurs dans le cadre du pacte pour la transition alimentaire (voir section 2.1.3.3).

Retailer Cocoa Collaboration : la mise en œuvre de ce programme annuel d'évaluation permet de :

- mesurer les progrès des négociants de cacao vis-à-vis des huit principes fondamentaux de l'*Initiative Cacao et Forêts* (CfI) ;
- s'aligner collectivement sur une méthode d'évaluation entre distributeurs ;
- prendre des décisions plus éclairées en matière d'approvisionnement en cacao.

Le Groupe commercialise de plus en plus de produits durables nécessitant des certifications environnementales et sociales.

Certification
GOTS : Annuelle
Label OEKO TEX :

Exemples : le coton biologique dont la chaîne d'approvisionnement doit être certifiée par le *Global Organic Textile Standard* (GOTS – le renouvellement s'effectue via un rapport d'audit) et par le label OEKO TEX Standard 100, ou encore des tanneries devant être certifiées LWG (*Leather Working Group*).

2.2.4 PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES IDENTIFIÉS

2.2.4.1 Cadres de références généraux

Le groupe Carrefour, qui travaille avec des milliers de fournisseurs dans le monde, s'attache à évaluer les risques présents sur ses chaînes d'approvisionnement, à évaluer la conformité sociale et environnementale de ses fournisseurs, ainsi qu'à promouvoir de meilleures pratiques RSE tout au long de sa chaîne de valeur. Pour cela, le Groupe a mis en place des règles d'achat, des outils et des procédures permettant de contrôler et d'accompagner ses fournisseurs dans leur mise en conformité.

Les Principes Éthiques sont les suivants :

Respecter la diversité

Contribuer à un environnement de travail sûr et sain

Privilégier le dialogue social

Refuser tout harcèlement et toute discrimination

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Protéger les ressources et le patrimoine de l'entreprise

Garantir la confidentialité

Préserver l'environnement

Les Principes Éthiques de Carrefour : Code de conduite professionnelle

Les Principes Éthiques sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs de Carrefour et signés par tout nouvel arrivant. Ils ont pour objectif de formaliser le cadre éthique dans lequel l'ensemble des collaborateurs du Groupe doivent exercer leur activité professionnelle au quotidien.

Ce cadre de référence, que chaque collaborateur doit connaître et respecter, reprend les engagements portés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE, du Pacte mondial des Nations Unies et l'accord international avec l'*UNI Global Union* renouvelé.

Sélectionner et traiter les fournisseurs avec objectivité et loyauté

Développer des relations commerciales transparentes

Respecter les engagements vis-à-vis de nos partenaires

S'interdire toute entente ou pratique déloyale

Être intègre, individuellement et collectivement

Fournir un reporting fiable et fidèle

Éviter les conflits d'intérêts

Refuser toute forme de corruption

Source : <https://secure.ethicpoint.eu/domain/media/fr/gui/102586/code.pdf>

Les règles d'achat

Pour retrancrire au mieux sa politique RSE et sa raison d'être au sein de ses achats, Carrefour a écrit et déployé dans tous ses pays des règles d'achat en matière de transition alimentaire. Ces règles constituent un ensemble de mesures de prévention sur certaines matières premières pour limiter les risques sociaux et environnementaux par le biais de certifications ou d'accompagnement de sa chaîne de valeur.

Les règles d'achat encadrent la conformité sociale et environnementale des achats des produits contrôlés. Il existe 11 règles d'achats pour la RSE et la transition alimentaire au niveau du Groupe qui intègrent des exigences sociales, environnementales et éthiques et des objectifs RSE. Elles sont venues compléter les différentes initiatives déjà présentes au sein des pays et stipulent notamment :

■ la signature par les fournisseurs d'une Charte d'engagement (voir paragraphe suivant) ;

- le processus et les règles de conformité des audits sociaux ;
- la nomination, par les entités d'achat du Groupe, d'une personne en charge de la conformité sociale et environnementale ;
- un plan d'action visant la conformité aux règles d'achat spécifiques sur les étapes de productions ;
- et les matières premières sensibles.

En 2021, les règles d'achat pour la transition alimentaire ont donc également été mises à jour. Les règles d'achat font l'objet d'un système de contrôle interne. L'Audit interne vérifie la qualité du dispositif global mis en place par Carrefour pour atteindre ses objectifs, notamment par l'existence de règles dédiées, la bonne connaissance et le pilotage par les équipes marchandises ou l'existence de procédures de contrôle par les équipes qualité. En 2022, des formations ont eu lieu dans les pays.

La Charte d'engagement fournisseurs et prestataires

La Charte d'engagement fournisseurs et prestataires de services, mise à jour en 2018, est une partie intégrante des contrats d'achats dans tous les pays pour les produits contrôlés et les achats non marchands. Des chartes à destination d'autres partenaires de Carrefour (principalement les fournisseurs de produits de marques nationales et les partenaires franchisés) ont été conçues sur la même base.

La Charte d'engagement fournisseurs Carrefour a été élaborée avec les partenaires de Carrefour dans le respect des principes fondamentaux internationaux (voir *Principes Éthiques ci-dessus*). Elle comporte neuf chapitres portant sur les Droits de l'Homme,

l'éthique et l'environnement : interdiction du travail forcé et obligatoire, interdiction du travail des enfants, respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective, interdiction de toute discrimination, de harcèlement et de violence, santé et sécurité des travailleurs, salaires décents, avantages et conditions d'emploi, durée de travail, principes éthiques et respect de l'environnement.

La charte interdit notamment aux fournisseurs le recours à la sous-traitance dissimulée ou non déclarée, et impose, par un effet de cascade, que les fournisseurs de Carrefour aient les mêmes exigences de conformité vis-à-vis de leurs propres fournisseurs. Dans un esprit de réciprocité des engagements, elle stipule que Carrefour s'engage à ne pas imposer à ses fournisseurs des conditions empêchant son respect.

2.2.4.2 Mesures de prévention et d'atténuation mises en place sur nos opérations propres

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes		
Atteinte à la santé et à la sécurité des personnes au travail	<p>Accidents de travail ou des maladies professionnelles : respect de la réglementation en place, anticipation de l'évolution des exigences réglementaires, mise en place de procédures strictes, déploiement de formations de prévention (par exemple sur la sécurité en magasin ou sur les gestes et postures), campagnes de sensibilisation, etc.</p> <p>En France, une structure dédiée à la prévention des risques professionnels existe depuis 2012 et un accord Santé et Qualité de vie au travail a été signé. De plus, un parcours de formation au <i>management de la Santé et de la Sécurité au Travail</i> pour les directeurs d'établissements est en place et l'outil <i>Esqanté</i> permet de diffuser la démarche de prévention des risques professionnels et de faciliter la gestion administrative des accidents du travail et des maladies professionnelles.</p>	<p>Taux de fréquence des accidents du travail (<i>nombre d'accidents par million d'heures travaillées</i>)⁽¹⁾ :</p> <p>2022 : 25,69 2021 : 25,33 Évolution : + 0,36 pt</p> <p>Taux de gravité des accidents du travail (<i>nombre de jours d'absence pour motif d'accident/1 000 heures de travail</i>)⁽²⁾ :</p> <p>2022 : 0,71 % 2021 : 0,90 % Évolution : (21) pts</p>
	<p>Prévention des troubles musculosquelettiques : investissements massifs sur du matériel d'aide à la manutention (filmeuses automatiques, tables de mise en rayon, etc.), étude ergonomique approfondie des postes de travail, adaptation des mobiliers, séances d'éveil musculaire pour préparer les collaborateurs avant leur prise de poste.</p> <p>Prévention du stress et des risques psychosociaux : formation à la gestion du stress, dispositifs d'écoute et d'accompagnement psychologique gratuit à distance, etc. En France, un service d'accompagnement social associé à un numéro vert est à disposition des collaborateurs depuis 2015.</p>	
Atteinte à l'intégrité physique et morale	<p>Comportements violent, raciste et/ou discriminant envers les tiers : Organisation d'action de sensibilisation comme la Journée de la Diversité ou des ateliers sur les biais inconscients. Organisation d'actions menées par les pays (exemple : la Journée de la Visibilité Trans au Brésil).</p> <p>Des plans d'action renforcés sont mis en place au Brésil, où le décès d'un client à Porto Alegre a mis en exergue ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Carrefour Brésil a immédiatement réalisé un audit. Les politiques de formation des collaborateurs et des sous-traitants en matière de sécurité, de respect de la diversité et des valeurs de tolérance ont été renforcées ; ■ un plan d'actions a été défini avec un comité externe pour la liberté d'expression sur la diversité et l'inclusion, missionné pour conseiller Carrefour Brésil, en toute indépendance, dans ses actions contre le racisme dans ses magasins. Ce plan d'actions vient renforcer les actions déjà engagées par Carrefour Brésil dans la lutte contre le racisme depuis plusieurs années. 	

(1) Périmètre : Hors BRAT + BR

(2) Périmètre : Hors BRAT + BR

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Défaut de qualité, conformité et sécurité des produits	<p>Carence significative de contrôle et de traçabilité des produits : Le déploiement de la technologie <i>blockchain</i>, en particulier sur de nouveaux produits alimentaires Filière Qualité Carrefour, pour en assurer une traçabilité complète et garantir ainsi aux consommateurs une transparence totale sur le circuit suivi par les produits concernés. Enregistrement, traitement et suivi de l'ensemble des données via l'utilisation d'outils métier (TraceOne, tableau de bord qualité, suivi des ventes, suivi logistique, etc.).</p> <p>Défaut dans l'élaboration ou le respect des cahiers des charges des produits - MDC. Une veille permanente est réalisée sur les substances contenues dans les produits. En fonction des preuves scientifiques établies, elle donne lieu à une cartographie des risques détaillée par catégorie, par niveau de criticité. Captation des interpellations et des attentes des parties prenantes : contacts informels avec les experts indépendants scientifiques en fonction des sujets, veille agroalimentaire, entretiens avec les administrations des pays à risque, suivi des publications des laboratoires, lien avec les autorités sanitaires.</p> <p>Santé publique. La suppression des substances controversées pour la santé et l'environnement : Carrefour mène une veille permanente pour identifier les produits controversés présents dans ses produits pour les supprimer, réduire l'utilisation des pesticides ou encore exclure les OGM.</p> <p>Amélioration des flux de communication des procédures de retrait-rappel notamment avec l'utilisation de messageries instantanées. Mise en place d'un système de blocage en caisse de produits concernés par une procédure de retrait rappel.</p> <p>Le développement de la culture qualité au sein de l'entreprise via la formation et la sensibilisation des collaborateurs, un suivi régulier des indicateurs, des audits des sites et des analyses en laboratoire des produits.</p> <p>Déploiement en 2022 du projet DEAVA pour détecter les produits à dates courtes et optimiser leur fin de vie.</p>	<p>Nombre de filières équipées de la <i>blockchain</i> : 2022 : 69 2021 : 55 Évolution : 25,4 %</p>
Normes d'hygiène en magasins et/ou entrepôt	<p>Normes d'hygiène en magasins et/ou entrepôt. Des formations à la sécurité alimentaires et aux procédures qualités de Carrefour sont déployées. Diffusion d'une Charte hygiène et qualité dans les magasins qui reprend les mesures liées à la qualité des aliments (gestion de la chaîne du froid, formation aux bonnes pratiques d'hygiène et qualité, etc.) et à la sécurité des aliments (mise en place d'actions suite aux inspections du référentiel standard).</p>	<p>Nombre de retraits⁽¹⁾ : 2022 : 564 2021 : 533 Évolution : 5,8 %</p>
Retrait-Rappel	<p>Retrait-Rappel. Redéfinition des procédures et des outils de retrait-rappel des produits non conformes grâce aux outils informatiques (ex : Alertnet), permettant de prévenir les directeurs de magasin de l'existence de produits non-conformes et de bloquer ces produits en caisse.</p> <p>Amélioration des flux de communication des procédures de retrait-rappel notamment avec l'utilisation de messageries instantanées.</p> <p>Mise en place d'un système de blocage en caisse de produits concernés par une procédure de retrait rappel.</p>	<p>% de retraits effectués sur les produits à marque Carrefour : 2022 : 50,2 % 2021 : 53 % Évolution : (5,3) pts</p>
		<p>Nombre de rappels : 2022 : 330 2021 : 452 Évolution (27) %</p>
		<p>% de rappels effectués sur les produits à marque Carrefour : 2022 : 18,5 % 2021 : 18 % Évolution : 2,8 pts</p>

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Pandémie	<p>Adoption de la déclaration commune relative aux mesures préventives pour les travailleurs et les consommateurs dans le secteur du commerce alimentaire et concernant la pandémie de Covid-19.</p> <p>En septembre 2020, le groupe Carrefour a également lancé des programmes de labellisation, notamment par l'organisme de certification AFNOR en France et DNV GL au Brésil. Ces programmes consistent à vérifier et contrôler les mesures sanitaires Covid-19 mises en place dans ses magasins, les entrepôts, et au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Le processus de vérification porte notamment sur le rappel des gestes barrières, le port du masque obligatoire, la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, l'installation de parois en plexiglas, les marquages au sol pour matérialiser les distances de sécurité ou encore le renforcement du nettoyage et de la désinfection du matériel (anse des paniers, barre des caddies, scannettes, caisses...) et des locaux.</p>	
Risques d'atteinte aux droits humains		
Non-respect des principes de diversité, discriminations et harcèlement	<p>Signature en 2020 par la Direction de Carrefour d'un nouvel accord sur l'égalité professionnelle avec les Organisations Syndicales, portant sur un périmètre France dont l'objectif est de faciliter l'évolution professionnelle des femmes.</p> <p>Engagement de Carrefour en faveur de la diversité et de l'inclusion en rejoignant les signataires de la Charte de l'Autre Cercle (association qui défend l'inclusion des personnes LGBT+ au travail).</p> <p>Mise en place de programme de <i>leadership</i> spécifiques dont le but est d'augmenter la représentation des femmes parmi les Directeurs Exécutifs (<i>Empowering Women Leader</i> reconduit en 2023 auprès de 8 femmes Directrices).</p> <p>Création d'une Direction de l'engagement en février 2022 pour incarner les ambitions sociétales du Groupe, comportant un pôle Diversité et Inclusion.</p> <p>Le Groupe a rédigé en 2022 une Politique Diversité qui sera déployée dans tous les pays intégrés du Groupe en 2023.</p>	Part des femmes parmi les Directeurs Exécutifs (top 200) : 2022 : 25 % 2021 : 24,7 % Évolution : 1 pt Part de femmes dans le management : 2022 : 42,3 % 2021 : 42,5 % Évolution : (0,2) pt Part de salariés déclarés en situation de handicap : 2022 : 3,7 % 2021 : 3,4 % Évolution : 0,3 pt
Non-respect de la liberté d'association et du dialogue social	<p>Négociations et accords collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'échelle internationale : accord avec la Fédération Syndicale Internationale – <i>UNI Global Union</i> – sur le respect des droits fondamentaux sur le lieu de travail renouvelé en 2022 pour 3 ans ; ■ à l'échelle européenne : accord de constitution du comité d'entreprise européen, comité d'information et de concertation européen (CICE) signé avec le FIET (intégrée depuis 2011 dans <i>UNI Global Union</i>). Une réunion a eu lieu en visioconférence le 14 octobre 2020 avec 50 représentants, à l'échelle mondiale, et Carrefour y a présenté ses résultats extra-financiers ; ■ à l'échelle nationale : accords collectifs locaux régissent le dialogue social ; ■ réunions d'échanges et de concertation avec les représentants du personnel ou les représentants syndicaux au-delà des cadres légaux et normatifs ; ■ présence de représentants des collaborateurs dans les activités du Groupe. <p>En 2022, le CICE s'est réuni à 6 reprises.</p>	Nombre d'accords signés : 2022 : 369 2021 : 453 Évolution : (18,5) % % de collaborateurs couverts par un accord collectif : 2022 : 99 % 2021 : 91 % Évolution : 8 pts
Non-respect des Droits de l'Homme et d'une rémunération juste	<p>Carrefour a formalisé des engagements pour mener une politique de rémunération responsable, en tenant compte des enjeux propres à chacun de ses pays d'implantation. Le Groupe a défini des ambitions en matière de rémunération, applicable dans l'ensemble de ses pays d'implantation, visant à garantir un salaire décent à l'ensemble de ses salariés et intérimaires, ainsi qu'à l'ensemble des salariés et intérimaires de ses franchises.</p> <p>Lancement en 2022 de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une cartographie sur les droits humains ; 2. une étude sur les salaires décents des collaborateurs au sein des 9 pays intégrés du Groupe. 	

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Risques d'atteinte à l'environnement		
Contribution et vulnérabilité au changement climatique	<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire : Mises en œuvre de différentes solutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ améliorer la gestion des stocks et des commandes : le TOP 40 des produits est classé en fonction de la valeur ou du taux de casse. Utilisation de cadenciers prévisionnels de vente et de production adaptables à la météo ou aux événements externes ; ■ promotion des dates courtes et ventes de produits jusqu'à un mois au delà de la date de durabilité minimale : le Groupe propose (30) % à (60) % sur les produits à date courte. Des outils internes permettant d'aller plus loin sont mis en place : des alertes sur stocks à risque de casse sont envoyées toutes les semaines à l'ensemble des directeurs de magasins et des managers afin de prévenir le risque de casse et déclencher en magasins les actions d'écoulement ; ■ apporter des solutions pour vendre les produits : dons aux banques alimentaires, partenariat avec Too Good To Go, etc. ; ■ valoriser en biodéchets : lorsque les produits ne peuvent ni être donnés, ni vendus, 	<p>% de réduction du gaspillage alimentaire (par rapport à 2016) :</p> <p>2022 : (39,9) % 2021 : (28) % Évolution : 11,9 pts</p> <p>% de déchets alimentaires valorisés :</p> <p>2022 : 57,8 % 2021 : 53,2 % Évolution : + 4,6 pts</p> <p>Nombre d'équivalents repas distribués sous formes d'invendus alimentaires à des associations (en millions de repas) :</p> <p>2022 : 45,6 2021 : 44,1 Évolution : 3,4 %</p>
Contribuer à la neutralité carbone pour les magasins :		
1. efficacité énergétique :	<p>les pays sont mobilisés sur une liste de 5 actions et technologies prioritaires recommandées dans leurs magasins : substitution des fluides hydrocarbures (HFC) à fort pouvoir réchauffant pour la production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, usage des variateurs électronique de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires et éclairage LED basse consommation.</p> <p>En France, Carrefour a rejoint les signataires de la Charte EcoWatt pour adopter les gestes permettant de limiter la consommation d'électricité lors des périodes de tension ;</p>	<p>% de variation des émissions de CO₂ du scope 1 & 2 par rapport à 2019 :</p> <p>2022 : (29) % 2021 : (25,4) % Évolution : 3,6 pts</p> <p>Émissions totales de GES par source (en milliers de T.eq.CO₂)</p> <p>2022 : 1 507 2021 : 1 583 Évolution : + 4,1 %</p>
2. réduction des émissions liées au fluides réfrigérants :	<p>mobilisation des pays sur une liste de 5 actions et technologies prioritaires recommandées dans leurs magasins : substitution des fluides hydrofluorocarbures (HFC) à fort pouvoir réchauffant pour la production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif pour limiter les fuites de fluides frigorigènes, usage de variateurs électroniques de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires et éclairage LED basse consommation. Le Groupe s'est engagé à diminuer les émissions de CO₂ liées aux fluides réfrigérants d'ici 2025, par rapport à 2010, grâce à la suppression progressive des gaz frigorigènes hydrofluorocarbures (HFC) et la limitation des fuites de fluides frigorigènes ;</p>	<p>Scope 1 (réfrigérants, gaz et fuel) (en milliers de T.eq.CO₂)</p> <p>2022 : 582 2021 : 575 Évolution : + 1 %</p> <p>Scope 2 (consommations d'électricité) (en milliers de T.eq.CO₂)</p> <p>2022 : 631 2021 : 701 Évolution : (10) %</p>
3. utilisation d'électricité renouvelable :	<p>augmentation de la production d'énergies renouvelables en autoconsommation du Groupe. 10 % de la consommation (21 GWh) des magasins équipés de centrales photovoltaïques sera couverte par cette initiative.</p> <p>En France, en Italie et en Belgique, les magasins intégrés sont certifiés ISO 50001.</p>	<p>Consommation d'électricité renouvelable (en KWh/m² de surface de vente)</p> <p>2022 : 1,9 2021 : 1,5 Évolution : + 22 %</p>
Transport de marchandises :		
Les schémas logistiques, les activités de distribution et les activités non marchandes sont optimisés pour limiter l'impact sur l'environnement.		
En France, Carrefour modernise sa flotte et développe des camions roulant au biométhane moins polluants et moins bruyants (moins de 60 dB), certifiés selon la norme PIEK.		
Nombre de camions roulant au biométhane :		
2022 : 710 2021 : 600 Évolution : 18,3 %		

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Pollutions et impacts de nos opérations sur la biodiversité	<p>Consommation d'eau : En magasin, les consommations d'eau sont suivies et optimisées afin de limiter l'impact des activités sur les ressources en eau.</p> <p>Dans le cadre de l'activité immobilière de Carrefour Property et Carmila, le Groupe a instauré, en France, en Italie et en Espagne une politique de construction durable, encadrée par la démarche de certification « BREEAM Construction », qui vise à réaliser des bâtiments dans le respect de l'environnement, de la santé et la sécurité des occupants et la préservation de la biodiversité.</p>	Quantité d'eau consommée (en millions en m ³) : 2022 : 12,2 2021 : 11,5 Évolution : 6 % ⁽²⁾
	<p>Gestion des déchets issus des magasins : Le Groupe a pour objectif de prévenir la production de déchets et de valoriser 100 % des déchets de ses magasins d'ici à 2025. Pour y parvenir, un travail de fond est mené avec les équipes des magasins pour identifier les bonnes pratiques et les généraliser, analyser et résoudre les dysfonctionnements. Carrefour collabore également avec les entreprises prestataires de gestion de déchets pour développer et améliorer les filières associées à chaque type de matériaux.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plan d'action du Groupe relatif au plastique, voir section 2.2.7.3.2 Pollution plastique dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe.</p>	Part de déchets des magasins valorisés : 2022 : 74,5 % 2021 : 68,4 % Évolution : + 6 pts
	<p>Réduction des impacts des emballages : En matière d'emballages, Carrefour met en œuvre un plan d'action fondé sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ supprimer et réduire à la source l'utilisation d'emballages ; ■ développement du réemploi et transformation de l'expérience client (grâce au vrac et à la consigne) ; ■ amélioration de la recyclabilité des emballages mis sur le marché en cohérence avec les infrastructures de recyclage nationales (développement de filières de tri) et en développant des alternatives aux plastiques difficiles à recycler. <p>Pour consultez notre plan d'action sur le risque plastique, voir section 2.2.7.3.2 Pollution plastique dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe.</p>	Tonnes d'emballages mis sur le marché évitées (cumulées depuis 2017) 2022 : 16 390 2021 : 10 906 Évolution : + 50 %
		Nombre de magasins équipées de Loop : 2022 : 23 2021 : -
		Nombre de références de produits proposés par Loop : 2022 : 47 2021 : 43 Évolution : 9,30 %
		Pourcentage d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits de marque Carrefour ⁽³⁾ : 2022 : 57 % 2021 : 46 % Évolution : + 11 pts
	<p>Stratégie Biodiversité. Le Groupe a lancé en 2022 le programme d'engagement SBTn, qui a permis à Carrefour de réaliser une première cartographie de ses impacts et dépendances à la biodiversité en fonction de ses activités. Cette cartographie a permis de réaliser des zooms sur certaines commodités qui impactent plus la biodiversité que d'autres, et devra, à terme, nous servir de base pour déterminer un plan d'actions basé sur des objectifs scientifiques.</p> <p>Dans le cadre de l'activité immobilière de Carrefour Property, Carrefour a instauré, en France, en Italie et en Espagne une politique de construction et d'exploitation durable qui encadre l'adoption des meilleures pratiques environnementales à chaque étape de la vie des bâtiments. La politique de construction durable est encadrée par la démarche de certification « BREEAM Construction », qui vise à concevoir et réaliser des bâtiments dans le respect de l'environnement, et de la santé et la sécurité des occupants.</p>	Mesure d'empreinte biodiversité en cours de développement. Part de projets certifiés BREEAM New Construction ⁽⁴⁾ : 2022 : 100 % 2021 : 100 %
		Part des sites certifiés BREEAM In Use : 2022 : 94,2 % 2021 : 90,6 % Évolution : 3,6 pts

(1) Ventes des rayons alimentaires, droguerie, parfumerie et hygiène.

(2) Augmentation des consommations liées à la croissance d'expansion du Groupe au Brésil (notamment Atacadão).

(3) Périmètre : 71 % du CA TTC consolidé 2022. BU non comparables.(FR uniquement en 2021 ; ES, IT, PL et AR excl. en 2022)

(4) Périmètre : foncière Carmila présente en France, Espagne et Italie.

2.2.4.3 Mesures de prévention et d'atténuation mise en place auprès de nos fournisseurs

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes		
Atteinte à la santé et à la sécurité des personnes au travail	<p>Audit social pour les usines situées dans un pays à risque élevé ou à risque. Pourcentage d'audits avec alertes (sites de production potentiels) : Cet audit est conforme au standard ICS ou BSCI. L'audit est réalisé par un prestataire externe obligatoirement selon un des standards précités. La note de A ou B est requise (C, D ou E non conformes). Voir section 2.2.3 Présentation des mesures d'évaluation mises en œuvre.</p>	<p>2022 : 17 % 2021 : 14 % Évolution : 3 pts</p>
	<p>Cas particulier du Bangladesh : le fournisseur doit être intégré au groupement Accord pour pouvoir être référencé. Ce groupement rassemble des marques et organise des inspections sécurité additionnelles obligatoires avant tout référencement.</p>	<p>Dont alertes liées à la santé et à la sécurité : 2022 : 30 % 2021 : 38 % Évolution : (8) pts</p>
Défaut de qualité, conformité et sécurité des produits	<p>Assurer la qualité et la sécurité des produits à marque Carrefour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ avant référencement, une évaluation complète de la conformité du fournisseur aux normes de qualité, d'hygiène et de sécurité (IFS, BRC) et aux exigences de Carrefour est réalisée. Après référencement, des audits de contrôle réguliers sont menés chez le fournisseur. Si des non-conformités sont observées, ces audits donnent lieu à des actions correctives ou à un déréférencement du fournisseur (en fonction du type et de la gravité de la non-conformité) ; ■ les produits aux marques Carrefour sont élaborés selon les spécifications de la Direction qualité. Un cahier des charges est partagé avec les fournisseurs : il détaille l'origine de la matière première, la recette, etc. Une veille permanente est réalisée sur les substances contenues dans les produits. En fonction des preuves scientifiques établies, elle donne lieu à une cartographie des risques détaillée par catégorie, par niveau de criticité. Captation des interpellations et des attentes des parties prenantes : contacts informels avec les experts indépendants scientifiques en fonction des sujets, veille agroalimentaire, entretiens avec les administrations des pays à risque, suivi des publications des laboratoires, lien avec les autorités sanitaires ; ■ pour les produits non alimentaires, des visites des équipes qualité (<i>Global Sourcing</i>) sont organisées en fonction d'un plan de contrôle défini par Carrefour pour vérifier la conformité qualité du produit et assurer une présence lors des productions. 	<p>% de sites certifiés IFS ou BRC⁽¹⁾ : 2022 : 78 % 2021 : 89 % Évolution : (11) pts</p> <p>% de sites audités par Carrefour : 2022 : 8 % 2021 : 11 % Évolution : (3) pts</p> <p>% de sites audités par Carrefour avec des notes obtenues entre A et B : 2022 : 96 % 2021 : 95 % Évolution : 1 pt</p> <p>% de sites audités par Carrefour avec des notes obtenues entre C et D : 2022 : 4 % 2021 : 4,3 % Évolution : (0,3) pts</p>

(1) Périmètre : fournisseurs de produits aux marques de Carrefour achetés par la centrale d'achat européenne.

Risques

Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe

Résultats

Risques d'atteinte aux droits humains

Approvisionnement en matières premières sensibles

Voir dans ce même tableau les actions relatives :

- au risque de non-respect des Droits de l'Homme et d'une rémunération juste sur la chaîne de valeur ;
- aux approvisionnements en matières premières sensibles dans la section risques d'atteinte à l'environnement.

Non résilience des chaînes d'approvisionnement

Contractualisation long terme (3 à 5 ans) sécurisant les investissements via des tarifications intermédiaires entre le conventionnel et le bio et partenaires locaux : compensent l'impact de la baisse de productivité sur leurs revenus. Ces contrats sont proposés en France, en Roumanie.

Nombre de producteurs
2022 : 3 716
2021 : 2 840
Évolution : 30,8 %

Carrefour s'est engagé à travers ses Filières Qualité sur un nouveau partenariat de 3 ans visant à garantir davantage de visibilité et de perspectives aux Producteurs. Carrefour donne ainsi des garanties de volumes sur plusieurs années, une plus juste rémunération, grâce à un prix d'achat fixé conjointement, tenant compte de trois éléments clés : les coûts de production, les prix des produits agricoles sur le marché et leur évolution, et des spécificités techniques liées à la qualité supérieure des Produits répondant au cahier des charges « Produits Filière Qualité Carrefour ».

Nombre de producteurs partenaires :
2022 : 3 637
2021 : 3 538

Carrefour développe aussi le commerce avec les PME via un contrat ultra local simplifié. Les contrats avec ces partenaires garantissent entre autres un prix juste. Les producteurs partenaires bénéficient d'une relation privilégiée avec Carrefour, encadrée par un contrat pluriannuel spécifique avec des engagements sur le prix et les volumes, des conditions de référencement simplifiées sous 48 h et des paiements accélérés sous 7 jours. Signature des accords Kilomètres 0 avec des petits producteurs locaux et création des pactes transition alimentaire locaux dans 5 pays du Groupe.

Nombre de producteurs partenaires Filières Qualité Carrefour :
2022 : 22 176
2021 : 24 980
Évolution : (11,2) %

Audit social pour les usines situées dans un pays à risque élevé ou à risque. Cet audit est conforme au standard ICS ou BSCI. Voir section 2.2.3 Présentation des mesures d'évaluation mises en œuvre.

Taux de pénétration des filières engagées dans une démarche agro-écologique au sein des Filières Qualité Carrefour de produits frais
2022 : 6,5 %
2021 : Nouveau

Non-respect des principes de diversité, discriminations et harcèlement

Audit social pour les usines situées dans un pays à risque élevé ou à risque. Cet audit est conforme au standard ICS ou BSCI. Voir section 2.2.3 Présentation des mesures d'évaluation mises en œuvre.

Pourcentage d'audits avec alertes (sites de production potentiels) :
2022 : 17 %
2021 : 14 %
Évolution : 3 pts

Non-respect de la liberté d'association et du dialogue social

Audit social pour les usines situées dans un pays à risque élevé ou à risque. Cet audit est conforme au standard ICS ou BSCI. Voir section 2.2.3 Présentation des mesures d'évaluation mises en œuvre.

Dont alertes liées à la durée de travail :
2022 : 28 %
2021 : 27 %
Évolution : 1 pt

Dont alertes liées à la rémunération, condition de travail et avantages :

2022 : 24 %
2021 : 22 %
Évolution : 2 pts

Résultats

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Non-respect des Droits de l'Homme et d'une rémunération juste sur la chaîne de valeur	Charte Droits de l'Homme annexée aux contrats de Franchises. Panels et consultations de parties prenantes. Une consultation d'experts concernant la thématique des salaires vitaux : associations, coalition d'acteurs et entreprises sollicités : FIDH, Achact, Global Living Wage coalition, Ethical Trading Initiative, Fairwage network, Fairtrade international, Etam, Bureau Veritas, Tesco.	Pourcentage d'audits avec alertes (sites de production potentiels) : 2022 : 17 % 2021 : 14 % Évolution : 3 pts
	Atteintes à l'environnement et aux Droits de l'Homme liées à la production de coton. L'approvisionnement en coton provenant d'Ouzbékistan et Turkménistan est interdit par les procédures du Groupe. Carrefour a monté une filière de coton bio dans le Madhya Pradesh associant qualité du coton, juste rémunération des producteurs et traçabilité depuis la graine. Le Groupe vise à augmenter la part du coton bio dans ses approvisionnements tout en élevant les exigences du coton conventionnel, de plus Carrefour applique la technologie <i>blockchain</i> à ses gammes textiles sur certains produits TEX BIO permettant aux consommateurs d'avoir accès, via un QR Code, à toutes les informations sur le parcours du produit, de la production de coton bio à la distribution. Voir aussi section 2.2.7.3.3 Prévention du travail forcé dans les filières textiles (Xingjiang, Tamil Nadu).	Dont alertes liées à la durée de travail : 2022 : 28 % 2021 : 27 % Évolution : 1 pt
	Atteintes aux Droits de l'Homme liées à la production de fruits et légumes. Banane : la banane est le fruit le plus vendu en magasin. Elle est pourtant sensible aux aléas du changement climatique et fait l'objet d'alertes sur le respect des Droits de l'Homme dans les plantations. Carrefour accompagne ses fournisseurs dans une production de bananes biologiques et <i>fairtrade</i> afin de faire face à ces enjeux ; il est le premier acteur de la banane bio <i>fairtrade</i> en France. Par ailleurs, le Groupe a lancé deux nouvelles filières de bananes françaises, une biologique et une agro-écologique bénéficiant de la <i>blockchain</i> assurant la création d'emplois directs et indirects dans les Antilles et permettant d'expliquer les étapes de production aux consommateurs en toute transparence.	Dont alertes liées à la rémunération, condition de travail et avantages : 2022 : 24 % 2021 : 22 % Évolution : 2 pts
	Atteintes aux Droits de l'Homme liées à la production textile. Dans le cadre du développement de projets locaux dans les zones à risque (fournisseurs de marques propres) : 1. intégration d'exigences environnementales dans le <i>Good Factory Standard</i> ; 2. projet avec l' <i>Institut of Public and Environmental Affairs</i> (IPE) pour évaluer la performance environnementale des usines en Chine ; 3. <i>Clean Water Project</i> en Asie afin de prévenir ou de remédier aux risques de pollution industrielle.	Nombre d'audits sociaux (sites de production actifs et potentiels) : 2022 : 1 418 2021 : 918 Évolution : 54,5 %
	En 2022, le Groupe a testé le système <i>Worker Voice</i> , une ligne d'alerte éthique sur le travail forcé en direct avec les travailleurs chez les filateurs principaux de Carrefour dans la région du Tamil Nadu (Inde).	

Risques

Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe

Résultats

Risques d'atteinte à l'environnement

Approvisionnement en matières premières sensibles

Des cartographies concernant les matières premières à risque sont établies et mises à jour régulièrement (voir section 2.1.2.2.2). Le Groupe a mis en place des règles d'achat spécifiques aux matières premières, rédigées en concertation avec les parties prenantes (experts, ONG, clients, fournisseurs, pouvoirs publics, etc.). Ces règles, appelées « Règles d'achat produits RSE et transition alimentaire » sont régulièrement mises à jour. Carrefour agit ses chaînes d'approvisionnement au travers des exigences établies pour ses fournisseurs directs et à travers son implication à différents niveaux dans le cadre de coalitions d'acteurs (ex : *Consumer Goods Forum, SoS Cerrado manifesto, Manifeste soja français*).

Les actions mises en œuvre concernent prioritairement les risques suivants :

Déforestation liée à la conversion de terres pour l'agriculture. Carrefour a pris la co-direction de la Coalition Forêt du *Consumer Goods Forum* et est membre des groupes de travail spécifiques à l'huile de palme, le bois papier, le bœuf et le soja. Cette plate-forme a pour objectif de mobiliser collectivement les fournisseurs afin d'impulser des changements systémiques sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. Voir aussi section 2.2.7.3.1 Déforestation au Brésil liée au bœuf et au soja.

Huile de palme : Carrefour a mis en place un plan d'action graduel avec ses fournisseurs directs, fondé sur la certification RSPO afin de sécuriser cette chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble des pays intégrés du Groupe. Dans un premier temps, en exigeant de ses fournisseurs une matière première certifiée *mass balance* en 2020, puis en relevant l'exigence au niveau ségrégué afin d'assurer une traçabilité complète de la plantation au consommateur d'ici 2022. Par ailleurs, Carrefour substitue l'huile de palme présente dans ses produits à marque Carrefour lorsque cela améliore le profil nutritionnel du produit ou répond aux attentes des consommateurs.

Bois papier : Carrefour a mis en place un contrôle des approvisionnements fondé sur une analyse des risques des pays de production. 10 familles de produits contrôlés utilisant les volumes de bois et de papiers les plus importants sont définies comme prioritaires. Pour ces 10 familles et en fonction de l'origine des produits, différentes certifications ou niveaux de garanties sont demandés (matière recyclée, certification FSC, certification PEFC ou audit spécifique).

Bœuf au Brésil : Voir plans d'actions détaillés section 2.2.7.3.1 Déforestation au Brésil liée au bœuf au soja.

Soja : Voir plans d'actions détaillés section 2.2.7.3.1. Démarche initiée en 2021 au Brésil, en France, en Italie et en Roumanie pour sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de la déforestation et de la conversion liée au soja a été maintenue en 2022. Des séminaires de formation et des webinaires avec des ONG locales ont été réalisés dans ces pays, avec la marchandise et les fournisseurs concernés par type de produits (lait, œuf, porc, etc.)

Matières premières sensibles : Pourcentage de déploiement des plans d'action pour les matières premières sensibles :

2022 : 61 %

2021 : 55 %

Évolution : + 6 pts

Forêt durable : Part des matières premières prioritaires engagées dans un plan de réduction des risques :

2022 : 55 %

2021 : 50 %

Évolution : + 5 pts

Huile de palme : Part d'huile de palme utilisée dans les produits de marque Carrefour certifiée durable et entièrement tracée (RSPO ségrégué) :

2022 : 83,4 %

2021 : 82,1 %

Évolution : 1,3 pts

Part d'huile de palme utilisée dans les produits de marque Carrefour certifiée RSPO ou équivalent :

2022 : 99,9 %

2021 : 99,9 %

Évolution : 0 pt

Bois/papier : % des ventes des produits aux marques de Carrefour, dans les 10 familles prioritaires, issus de forêts durables :

2022 : 90,7 %

2021 : 80,2 %

Évolution : + 10,5 pts

Bœuf brésilien : % de fournisseurs de bœuf brésilien géo monitorés (système permettant de moniter les fermes qui approvisionnent directement les abattoirs) et conformes à la politique Forêt du Groupe ou engagés dans une politique ambitieuse de lutte contre la déforestation :

2022 : 89,7 %

2021 : 86,9 %

Évolution : + 2,8 pts

Soja : % des Filières Qualité Carrefour et autres produits clés à marque Carrefour utilisant du soja zéro déforestation pour l'alimentation animale :

2022 : 19,7 %

2021 : 2,9 %

Évolution : 16,8 pts

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Cacao	<p>Cacao : Carrefour accompagne l'ensemble de ses fournisseurs dans l'atteinte de ses objectifs en définissant une Charte d'engagement cacao. Elle décrit des exigences notamment autour de la lutte contre la déforestation et de la traçabilité et transparence. Aussi, le Groupe est partenaire du programme Transparence Cacao de CÉMOI depuis sa création. Ce programme contribue à la lutte contre la déforestation ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de travail des planteurs autour de la culture du cacao.</p>	<p>Cacao : % de tablettes à marque Carrefour conformes à notre Charte cacao durable : 2022 : 31,4 % 2021 : 30,8 % Évolution : 0,6 pt</p>
Atteintes à la biodiversité liées à l'exploitation des ressources de la mer et à l'aquaculture	<p>Atteintes à la biodiversité liées à l'exploitation des ressources de la mer et à l'aquaculture : Carrefour a mis en place des règles d'approvisionnement en produits de la mer reposants sur divers leviers : la création de Filière Qualité Carrefour où les produits issus de l'aquaculture respectent un cahier des charges strict, le recours à la certification (AB, MSC, ASC en autres) permettant un contrôle strict des étapes le long de la chaîne d'approvisionnement ou encore la promotion de techniques de pêche moins impactantes (sans DCP, pêche à la ligne, etc.), enfin certaines espèces protégées sont interdites à la vente chez Carrefour (tortues, requins).</p>	<p>Traçabilité et évaluation des traders : part des traders clefs évalués et en progrès pour être conforme à notre politique : 2022 : 50 % 2021 : 50 % Évolution : 0 pt</p>
Textile	<p>Textile : Le Groupe s'est fixé plusieurs objectifs pour assurer que les matières premières textiles utilisés pour ses produits à marque propre ne contribue pas à la déforestation (lyocell, viscose par exemple) et respecte le bien être animal.</p> <p>Par ailleurs, en 2019, le Groupe a rejoint le <i>Fashion Pact</i>. Les objectifs de ce pacte sont fondés sur des critères scientifiques et se concentrent sur 3 domaines d'actions : enrayer le réchauffement climatique, restaurer les écosystèmes et préserver les espèces clés, protéger les océans.</p>	<p>Pêche durable : % de produits contrôlés et de marques nationales issus de la pêche durable : 2022 : 34,5 % 2021 : 35,1 % Évolution : (0,6) pt</p> <p>Textile : % des matières premières textiles naturelles conformes à notre politique TEX responsable : 2022 : 46,4 % 2021 : 41,6 % Évolution : + 4,8 pts</p>
		<p>% des produits TEX en coton biologique : 2022 : 21 % 2021 : 18 % Évolution : + 3 pts</p> <p>% des fibres issues de bois produites sans déforestation dans nos produits TEX : 2022 : 70,9 % 2021 : 40 % Évolution : + 30,9 pts</p>
		<p>% de laine dans nos produits TEX garantissant le bien-être animal des moutons et assurant la protection des sols et écosystèmes : 2022 : 25,1 % 2021 : nouveau</p>
		<p>% de cachemire garantissant le bien-être animal des chèvres et provenant des sols prévenant la désertification dans nos produits TEX : 2022 : 100 % 2021 : 100 % Évolution : -</p>

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Risques	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe	Résultats
Contribution et vulnérabilité au changement climatique	<p>Engagement des fournisseurs de marques propres et de marques nationales par le Groupe à réduire leurs émissions de GES. Carrefour s'est fixé l'objectif de réduire de 30 % les émissions liées aux achats de biens et services d'ici 2030, par rapport à 2019 ; cet objectif correspond à une réduction de 20 mégatonnes de CO₂ en collaboration avec ses fournisseurs. Carrefour s'est également fixé l'objectif de réduire de 27,5 % les émissions liées à l'usage des produits d'ici 2030 (en particulier pour les carburants et les produits électroniques). Pour cela, Carrefour s'engage sur les axes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ engager les 100 plus importants fournisseurs de Carrefour à définir des engagements chiffrés de réduction du CO₂ dans leur périmètre direct et en amont. Carrefour souhaite s'assurer que le TOP 100 de ses fournisseurs dispose d'une trajectoire 1,5 °C d'ici 2026, approche conforme aux <i>Science based targets</i>. Carrefour s'engage à déréférencer les fournisseurs qui ne respectent pas cette condition ; ■ revoir l'assortiment de produits proposés par Carrefour afin de réduire l'impact climatique du panier moyen ; ■ réduire l'impact climatique des produits aux marques Carrefour, notamment au travers de la réduction de <i>packaging</i>, de la lutte contre la déforestation et du développement de pratiques agricoles bas carbone. <p>Extension en 2022 du projet 20 Mégatonnes aux pays d'Europe. Ce projet encourage les fournisseurs à prendre des engagements, mesurer le CO₂, impliquer les consommateurs et proposer des modes de consommation faiblement émetteur de CO₂.</p> <p>Lutte contre la déforestation. Voir section Approvisionnement en matières premières sensibles de ce même tableau et section 2.2.7.3.1 Déforestation au Brésil liée au bœuf et au soja.</p>	<p>Nombre de fournisseurs engagés dans le projet 20 Mégatonnes :</p> <p>2022 : 51 2021 : -</p> <p>Nombre de fournisseurs au sein du Pacte Transition Alimentaire :</p> <p>2022 : 204 2021 : 114 Évolution : + 79 %</p>
Pollutions et impacts des opérations avec les fournisseurs sur la biodiversité	<p>Mise en place du Pacte Transition Alimentaire afin d'engager les fournisseurs de marques nationales. Le Pacte Transition Alimentaire offre une plate-forme d'échanges, de partage des bonnes pratiques, d'opportunités de collaboration avec Carrefour et de partage des progrès avec les consommateurs. Il a notamment pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ emballages : limiter l'impact environnemental de l'emballage en supprimant les emballages inutiles et en réduisant le volume des emballages, ainsi qu'en utilisant un étiquetage qui indique de façon claire au public comment les recycler ; ■ biodiversité : encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; ■ climat : garantir un système alimentaire en faveur du climat qui réduit l'impact sur l'environnement. <p>Voir aussi section 2.2.7.3.2 Pollution plastique dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe.</p>	<p>Nombre de fournisseurs au sein du Pacte Transition Alimentaire :</p> <p>2022 : 204 2021 : 114 Évolution : + 79 %</p>

2.2.5 MÉCANISMES D'ALERTE

2.2.5.1 Description des mécanismes d'alerte

Au cours de l'année 2022, le groupe Carrefour a renforcé ses politiques et priorisé les actions à mettre en place à partir des alertes identifiées. Les partenaires et salariés de Carrefour constituent dans l'organisation des points d'alerte permanents. Plusieurs canaux de remontée d'alertes ont été identifiés :

- le dialogue syndical ;
- la ligne d'alerte éthique accessible à tous les collaborateurs et partenaires ;
- le dialogue parties prenantes et les publications citant le groupe Carrefour ;
- les alertes remontées dans le cadre du Comité de Transition Alimentaire.

L'analyse des alertes est assurée par différentes instances en fonction de leur origine et traitées par les départements compétents. En fonction de plusieurs critères définis en interne, les alertes et risques incidents sont priorisés et hiérarchisés, et des investigations sont menées en fonction du niveau de risque identifié.

Les alertes ou incidents identifiés au travers du dialogue syndical. Une procédure de gestion des litiges est intégrée à l'accord signé avec *UNI Global Union*. En effet, si un litige ayant trait à l'interprétation ou à l'application de l'accord entre une entité de Carrefour et *UNI Global Union* ne peut être réglé par le dialogue, il convient alors de suivre la procédure définie par l'accord. Si des manquements sont confirmés, *UNI Global Union* et ses organisations syndicales affiliées veilleront à qu'il soit rapidement remédié à la situation et à ce que des mesures appropriées soient prises comme l'exige la situation.

La ligne d'alerte éthique, accessible à tous les collaborateurs et partenaires. Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, Carrefour a déployé un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives de Carrefour. Ainsi, tout collaborateur, fournisseurs ou prestataires du Groupe d'alerter en toute confidentialité sur des situations ou des comportements en contradiction avec les principes éthiques de Carrefour. Ce système d'alerte fait donc partie des outils promus par les deux parties dans le cadre de l'accord signé par Carrefour avec *UNI Global Union*.

La confidentialité des informations est garantie à toutes les étapes du processus d'alerte et Carrefour s'engage à ce qu'aucune mesure de sanction ne soit prise à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement aux Principes Éthiques. L'existence de ce dispositif d'alerte a pour ambition de permettre à Carrefour tant de prévenir les atteintes graves à ses Principes Éthiques, que de prendre les mesures nécessaires en cas de manquement avéré.

Toutes les alertes identifiées par les Directions conformités sont traitées et donnent lieu à une investigation si le niveau d'information présent dans l'alerte est suffisant. Les Directeurs Éthique et Conformité des pays ont pour mission de réorienter les alertes reçues vers les départements compétents en fonction de la nature des alertes. À titre d'exemple, les alertes en lien avec la fraude ou le vol sont gérées par les Directions sécurité, les alertes en lien avec la corruption sont traitées par les Directions conformité, les alertes en lien avec la santé et sécurité des employés ou la discrimination sont gérées par les ressources humaines. Pour les alertes graves, l'alerte est traitée par les Comités éthique des pays.

<http://ethics.carrefour.com/>

Pays	Ligne n° 1	Ligne n° 2
Argentine	0 800 444 4744	
Belgique	0 800 100 10	855 409 0182
Brésil	0 800 892 0708	
Chine	400 601 365 2	
France	0 800 90 85 62	
Italie	800 78 32 10	
Pologne	00 800 151 0163	
Roumanie	800 400 836	
Espagne	900 814 793	
Taiwan	00 801 102 880	855 409 0182
Cambodge	1 800 209 354	
Hong Kong	800 96 1764	
Inde	000 117	855 409 0182
Turquie	0 811 288 0001	855 409 0182
Vietnam	1 228 0288 ou 1 201 0288	855 409 0182

Le dialogue avec les parties prenantes, les publications citant le groupe Carrefour et les alertes traitées dans le cadre du Comité de Transition Alimentaire. Le Groupe a créé une *task force* ayant pour mission d'identifier et de traiter les différentes alertes liées aux activités du groupe Carrefour. Elles peuvent concerner tous les enjeux sociétaux de Carrefour (sujets liés à la gouvernance, la conformité, les problématiques sociales, éthiques ou encore environnementales). La *task force* est chargée d'investiguer sur les alertes émises et de s'assurer de la mise en œuvre de plans d'actions correctives adaptés dans le cas où les faits sont avérés.

Les alertes sont identifiées par la *task force* au travers du dialogue parties prenantes, les publications citant le groupe Carrefour (ranking thématiques, rapports, articles de presse) et les alertes sectorielles. Les membres de la *task force* réalisent une veille permanente et un suivi de l'évolution de ces alertes. Suite à l'identification d'une alerte, les fonctions pertinentes sont désignées pour investiguer, définir la réaction adéquate et les éventuels plans d'action ou processus à mettre en place pour mitiger le risque. Un suivi est réalisé régulièrement au sein des différentes instances de gouvernance du devoir de vigilance (voir section 2.2.1 Gouvernance du Plan de vigilance).

2.2.5.2 Typologie des alertes

Alertes remontées par la ligne d'alerte éthique. En 2022, 5 909 alertes ont été reçues et la majorité de ces alertes ont été signalées au travers des lignes d'alerte éthique locales (82,3%), les autres pouvant être remontées par voie hiérarchique, par *mail* ou voie postale.

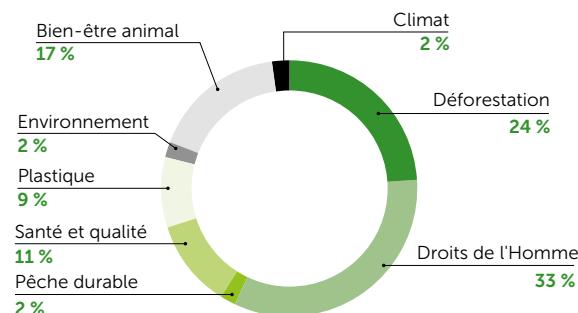
Catégorie d'alertes reçues en 2022	Pourcentage des alertes reçues
Ressources humaines (autre que discrimination et harcèlement)	62,9% ⁽¹⁾
Autres	13,6% ⁽²⁾
Vol, fraude et détournement de fonds	13,1%
Discrimination ou harcèlement	7,9%
Corruption et conflit d'intérêt	1,2%
Santé et sécurité des personnes	1,1%
Antitrust et pratiques commerciales déloyales	0,1%
Problématiques environnementales	0,1%
TOTAL	100%

(1) Ces alertes ne correspondent pas à des manquements aux Principes Éthiques du Groupe.

(2) Alertes qui n'entrent pas dans les catégories mentionnées dans le tableau, et qui ne concernent ni les droits de l'homme, ni les questions de responsabilité, qui sont à 0%. Ne concernent pas le périmètre intégré ni le renvoi vers les services clients.

Alertes remontées par le dialogue avec les parties prenantes, les publications citant le groupe Carrefour et alertes traitées dans le cadre du Comité de Transition Alimentaire. Les instances compétentes sont mobilisées pour répondre aux alertes identifiées selon les cas, telles que les instances de dialogue social, le Comité des règles pour la transition alimentaire ou autres instances au niveau du Groupe et dans les pays. Dans le cadre du Comité des règles pour la transition alimentaire, près d'une cinquantaine d'alertes ont été traitées en 2022 sur les thématiques variées en lien avec les produits vendus et les chaînes d'approvisionnement.

FIGURE 5 : RÉPARTITION THÉMATIQUE DES ALERTES TRAITÉES DANS LE CADRE DU COMITÉ DES RÈGLES POUR LA TRANSITION ALIMENTAIRE



En 2022 (et comme en 2021), les thématiques des alertes qui ont le plus été traitées par le Comité des règles pour la transition alimentaire sont les alertes liées à la déforestation et aux Droits de l'Homme. Nos plans d'actions relatifs à ces thématiques sont détaillés en section 2.2.7.3 Plans d'actions spécifiques en lien

avec les alertes récurrentes en 2022.

Pour les autres thématiques mentionnées dans le graphique ci-dessus pour 2022, un compte rendu des alertes traitées est présenté en section 2.2.7.2 Bilan des alertes reçues en 2022.

2.2.6 LE DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE

La loi sur le devoir de vigilance prévoit notamment que les entreprises mettent en place un dispositif de suivi des mesures mises en œuvres et d'évaluation de leur efficacité. Carrefour dispose donc d'indicateurs liés aux mesures de prévention et d'atténuation des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes, aux Droits de l'Homme et à l'environnement. Ces indicateurs sont présentés en section 2.2.4 (Présentation des mesures de prévention et d'atténuation des risques identifiés) et permettent de mesurer la pertinence et l'efficacité de ces mesures.

2.2.7 COMPTE RENDU DU PLAN DE VIGILANCE 2022

2.2.7.1 Principales actions mises en place en 2022

Type de risques concernés	Actions mises en place en 2022
Risques d'atteintes à la santé et la sécurité des personnes	
Défaut de qualité, conformité et sécurité des produits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déploiement du projet DEAVA pour détecter les produits à dates courtes et optimiser leur fin de vie
Risques d'atteinte aux droits humains	
Non-respect des principes de diversité, discriminations et harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication d'une Politique Diversité Groupe ■ Création d'une Direction de l'engagement pour le Groupe
Non-respect de la liberté d'association et du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renouvellement de l'accord entre Carrefour et <i>UNI Global Union</i>
Non-respect des droits de des Droits de l'Homme et d'une rémunération juste sur la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement d'une cartographie droits humains ■ Lancement de l'évaluation des salaires décents au sein du Groupe ■ Mise en place du système d'alerte <i>Worker Voice</i> dans les filatures d'Inde (région Tamil Nadu)
Risques d'atteinte à l'environnement	
Approvisionnement en matières premières sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nouvelle politique de lutte contre la déforestation au Brésil ■ En 2022, Carrefour Brésil, l'IDH (Initiative pour le Commerce Durable) et la CNA (Confédération de l'Agriculture et de l'Élevage du Brésil), ont développé un projet, déployé dans un magasin à ce stade, assurant la traçabilité complète de la production d'un élevage brésilien, de la naissance du veau jusqu'au consommateur final, avec l'inclusion, la transparence et la protection des données. Un protocole a été élaboré sur la base de ce pilote pour permettre à d'autres acteurs de mettre en œuvre les mêmes pratiques
Contribution et vulnérabilité au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement des plus grands fournisseurs du Groupe dans une trajectoire 1,5 °C d'ici 2026 sous peine de déréférencement ■ Extension du projet 20 Mégatonnes à l'Europe
Pollutions et impacts de nos opérations sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement du programme <i>Sciences Based Target for Nature</i> ■ Réalisation d'une cartographie des risques spécifiques au traitement du plastique dans le Groupe (voir section 2.2.7.3.2 Pollution plastique dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe)

2.2.7.2 Bilan des alertes reçues en 2022

Risques concernés	Manifestation du risque ou alertes identifiées en 2022	Mesures additionnelles 2022 et renforcement des plans d'action existants
Droits de l'homme	Exigences sociales sur la production de tomates en Italie (janvier 2022)	<p>Alerte remontée par le Groupe Coop Nordics, qui réunit 4 coopératives de distribution d'Europe du Nord concernant les conditions sociales de production de tomates en Italie. Un rapport du <i>CBL Dutch Food Retail Association</i> a révélé de graves violations des Droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement italienne (troisième producteur mondial de tomates destinées à la transformation).</p> <p>Tous les contrats conclus entre Carrefour et ses fournisseurs incluent une Charte éthique qui concerne notamment les conditions de travail du personnel. Le Groupe s'est engagé à aider ses fournisseurs à mettre en œuvre la charte et les plans d'action correctifs associés. Si toutefois, il est démontré qu'un des fournisseurs du Groupe serait en infraction à la loi et aux principes de la charte, la relation commerciale établie peut être rompue.</p>
Droits de l'homme	Dénonciation des conditions sociales des travailleurs au Tamil Nadu (mars 2022)	<p>Alerte remontée par le <i>Business & Human Rights Centre</i> (BHRC) concernant la publication d'un rapport de recherche, basé sur les témoignages de travailleuses de l'industrie du vêtement employées dans 31 usines en Inde. Ces usines fourniraient des marques internationales dont Carrefour.</p> <p>Le groupe Carrefour a renforcé ses mesures en 2021 et 2022 dans les régions d'approvisionnement sensibles notamment à travers la réalisation de cartographies plus poussées. Ces mesures concernent l'ensemble de la chaîne de valeur et sont renforcées localement dans les zones les plus à risques comme c'est le cas dans la région du Tamil Nadu.</p> <p>Le Groupe a déployé des objectifs ambitieux dans ces régions comme le fait de veiller à ce que 100 % des fournisseurs de rang 1 reçoivent fréquemment la visite des équipes locales de Carrefour et soient soumis à un audit non annoncé des normes sociales par des organismes interdépendants. Aussi, 100 % des usines d'approvisionnement situées en pays à risque élevé ou à risque doivent faire l'objet d'un audit social conforme au standards BSCI ou ICS.</p> <p>En 2022, un nouveau canal d'alerte a été développé pour aider les travailleurs à faire remonter leurs alertes anonymement par le biais du système <i>Worker Voice</i> dans le Tamil Nadu. Cette pratique va au-delà de l'audit social et permet d'identifier des alertes directement auprès des travailleurs dans les filatures. Des enquêtes anonymes ont aussi été mises en place, permettant de mieux comprendre les préoccupations liées au travail forcé, aux heures de travail, à la rémunération.</p> <p>Pour plus d'informations sur les plans d'actions de Carrefour liés à nos chaînes d'approvisionnement textiles, voir section 2.2.7.3.3 Prévention du travail forcé dans les filières textiles.</p>
Santé et sécurité des personnes	Retrait des produits de marque Buitoni, Ferrero et Kinder des rayons Carrefour (avril 2022)	<p>Début 2022, la présence de la bactérie E-Coli a été détectée dans la pâte à pizza surgelée de la gamme Fraich'Up de Buitoni. Suite à l'identification de cette bactérie, Buitoni a procédé au retrait-rappel de l'ensemble des pizzas de la gamme Fraich'Up. Quelques mois plus tard, des produits de marque Kinder (issus de la production Ferrero) ont été retirés après la détection de cas de salmonellose en Europe.</p> <p>Dans tous les cas de retrait-rappel, Carrefour a pour préoccupation majeure de retirer les produits concernés du marché afin qu'ils ne soient plus accessibles aux consommateurs en magasins comme sur le site de vente en ligne.</p> <p>En magasins, des affichages sont mis en place et l'information de l'ensemble des rappels effectués est présentée sur le site <i>Carrefour.fr</i>. Dans les cas de crises majeures pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité des consommateurs des sms et/ou emails sont envoyés aux détenteurs de la carte de fidélité Carrefour. Cela a notamment été fait sur les crises Buitoni et Ferrero/Kinder en avril 2022.</p> <p>Pour vérifier la bonne application des procédures de retrait/rappel dont la mise en place des affichages à l'accueil et dans les rayons concernés, des organismes indépendants auditent au moins deux fois par an les magasins du Groupe. En cas d'écart, les magasins doivent mettre en place un plan d'actions qui est suivi par la Direction qualité et la ligne hiérarchique. Les collaborateurs sont aussi régulièrement formés au processus de retrait/rappel. La Direction qualité anime régulièrement des formations de sensibilisation aux magasins. Les clients du e-commerce sont quant à eux, systématiquement prévenus par e-mail en cas de retrait/rappel d'un produit.</p> <p>Enfin, en cas de crise majeure, il est prévu qu'une bannière d'alerte soit activée sur le site Internet <i>Carrefour.fr</i>.</p> <p>Outre ces mesures, Carrefour assure la qualité et la sécurité de ses produits à marques propres tout au long de la chaîne de production et de distribution grâce à un plan d'action complet : contrôle des cahiers des charges des produits de marques Carrefour, audit de 100 % des sites de fabrication des produits à marque Carrefour, certification IFS, BRC ou audité réalisé par Carrefour, processus qualité en magasin et systèmes d'alerte et de retrait.</p>

Risques concernés	Manifestation du risque ou alertes identifiées en 2022	Mesures additionnelles 2022 et renforcement des plans d'action existants
Environnement	Publication de deux rapports de l'ONG <i>Mighty Earth</i> sur le lien entre Carrefour et la déforestation au Brésil (septembre et novembre 2022)	<p>Publication du rapport « Carrefour nous enfume » par l'ONG <i>Mighty Earth</i> concernant les liens entre Carrefour et le fournisseur JBS, fréquemment ciblé pour des cas de déforestation illégale dans sa chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Suite à la publication du premier rapport, le Groupe a actionné une procédure d'alerte interne. Après la publication du second rapport, une investigation a été initiée pour évaluer la conformité des approvisionnements concernés. Par ailleurs, une étude des flux marchandises est en cours pour évaluer le fonctionnement des procédures de blocage du Groupe.</p> <p>Carrefour Brésil a adopté un nouveau plan Forêt qui prévoit notamment la mise en place d'un dispositif de zones à risque de déforestation définies avec les parties prenantes et experts de la déforestation au Brésil.</p> <p>Pour plus d'informations concernant les plans d'actions Carrefour sur la déforestation au Brésil d'origine bovine, voir section 2.27.3.1 Déforestation au Brésil liée au bœuf et au soja.</p>
Environnement	Mise en demeure du Groupe sur la pollution plastique (septembre 2022)	<p>Mise en demeure du Groupe par les ONG <i>ClientEarth</i>, <i>Surfrider Foundation Europe</i>, <i>Zero Waste France</i> et <i>France Nature Environnement</i> qui demandent des plans d'actions plus ambitieux permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes liés au plastique.</p> <p>Carrefour est mobilisé depuis plusieurs années sur la réduction des emballages plastiques et a supprimé plus de 16 000 tonnes de plastique depuis 2017 avec l'objectif d'en supprimer 20 000 tonnes au total d'ici 2025. En signant le Pacte national sur les emballages plastiques, Carrefour s'est engagé à mettre en place des actions pour moins de plastique et plus d'économie circulaire. En 2022, dans le cadre du nouveau plan stratégique du Groupe, Carrefour a annoncé l'objectif d'avoir 100 % des emballages de produits à marque propre réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.</p> <p>Pour réaliser ces objectifs, le Groupe dispose de plusieurs leviers d'actions comme le réemploi, la réduction des emballages plastiques, la facilitation de la collecte et du recyclage et l'incorporation de plus de matière recyclée.</p> <p>Pour plus d'informations sur les plans d'actions plastique du Groupe : voir section 2.2.7.3.2 Pollution plastique dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe.</p>
Santé et sécurité des personnes	Étiquetage des produits liés à la crise en Ukraine (mars 2022)	<p>La crise en Ukraine a mis en évidence la difficulté d'approvisionnement de certains produits utilisés dans la fabrication de denrées alimentaires. Dans ce contexte, la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a instauré un dispositif pour plus de transparence sur l'étiquetage des produits, et ce pour garantir la meilleure information possible aux consommateurs. Face à la pénurie de certaines denrées (huile, lécithine, etc.), des changements de recette s'imposent mais dans un laps de temps incompatible avec l'impression de nouveaux emballages.</p> <p>Pour ces cas, la DGCCRF a prévu un certain nombre de dérogations temporaires, pour une durée maximale de 6 mois. À fin 2022, plus de 250 dérogations avaient été accordées pour des produits de marque Carrefour (soit 5 % des dérogations totales accordées). L'accord de ces dérogations conjoncturelles a été élargi à la crise de la grippe aviaire en France où une certaine flexibilité est admise dans la réalisation des exigences en matière d'étiquetage.</p>

2.2.7.3 Plans d'actions spécifiques en lien avec les alertes récurrentes en 2022

2.2.7.3.1 Déforestation au Brésil liée au bœuf et au soja

1 Contexte

Carrefour travaille en priorité sur les matières premières présentant le plus haut niveau de risque au regard de l'analyse réalisée par le Groupe, le dialogue entretenu avec les parties prenantes pertinentes et la matérialité des volumes présents dans ses approvisionnements. Le bœuf et le soja brésiliens sont ainsi identifiés comme matières premières prioritaires dans le cadre de la politique de lutte contre la déforestation et conversion d'écosystèmes du Groupe :

- la viande de bœuf brésilienne est vendue principalement dans nos magasins au Brésil ; plus de la moitié est vendue sous forme non transformée, sous forme de viande fraîche ou surgelée (steaks, viande hachée, etc.). Carrefour Brésil vend chaque année environ 53 000 tonnes de viande de bœuf brute ;
- le soja, sous toutes ses formes (graines de soja germées, fèves, huile de soja, etc.) est un ingrédient courant dans de nombreux aliments aujourd'hui. Cependant, près des trois quarts du soja produit dans le monde servent de source de protéines dans l'alimentation animale. Le soja est donc utilisé indirectement pour l'élaboration des produits laitiers, ainsi que pour les volailles, les œufs, la viande de porc et de bœuf et les poissons d'élevage.

2 Les objectifs du Groupe

2.1. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS DU GROUPE CARREFOUR RELATIFS AU BŒUF BRÉSILIEN

Les objectifs du Groupe sont les suivants :

- 100 % des fournisseurs directs brésiliens de viande bovine géo-monitorés d'ici 2025. Le périmètre comprend les fournisseurs de viande fraîche, surgelée, transformée, distributeurs et entrepôts de Carrefour Brésil et Atacadão. Ce dispositif vise à s'assurer que toutes les fermes qui approvisionnent directement les abattoirs fournisseurs de Carrefour soient geomonitorées ;
- 100 % de ses traders clés évalués et en progrès pour être conformes à la politique forêt ou engagés dans des politiques ambitieuses de lutte contre la déforestation d'ici 2025 ;
- Au Brésil, la viande bovine de marque Carrefour sera zéro déforestation d'ici 2026, en sortant des zones à risque et en déréférencant toute ferme située dans ces zones. Cet engagement s'appliquera de la même manière aux autres marques vendues dans les magasins Carrefour d'ici 2030.

À travers ses différents objectifs, Carrefour vise à réduire le risque de déforestation lié aux fermes dites directes (qui approvisionnent directement les abattoirs fournisseurs du Groupe), et à plus long terme le risque de déforestation lié aux fermes indirectes, notamment par la réduction des volumes les plus à risques.

2.2. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS DU GROUPE CARREFOUR RELATIFS AU SOJA

Pour répondre aux enjeux de déforestation et conversion liés à la production de soja, le Groupe a d'abord travaillé sur ses Filières Qualité Carrefour dans chacun de ses pays d'opération en se fixant l'objectif de développer *a minima* une filière animale « Zéro Déforestation » par pays d'ici fin 2020. Cet objectif a été atteint dans chaque pays, le Groupe a totalisé fin 2020 vingt filières nourries au soja non issu de la déforestation ce qui a permis

d'initier des filières locales dans les pays et/ou le développement d'alternatives au soja dans l'alimentation animale. En 2021, le Groupe renforce son ambition en fixant les objectifs suivants :

- 100 % des traders clés (acteurs amont négociant les matières premières agricoles) évalués et en progrès pour être conformes à la politique du Groupe ;
- 100 % produits clés utilisent du soja non issu de la déforestation pour l'alimentation animale, d'ici 2025. Les produits concernés par l'engagement sont les produits Filières Qualité Carrefour et les produits aux marques de Carrefour pour les produits bruts frais et surgelés suivants : poulet, dinde, porc, bœuf, veau, agneau, saumon, œufs, lait et viandes hachées. Pour répondre à l'engagement, le soja contenu indirectement dans les produits pour l'alimentation animale doit respecter l'un des critères suivants :
 - substitution du soja par des protéines alternatives,
 - un soja issu d'une production locale non déforesté,
 - un soja certifié non déforesté avec traçabilité complète,
 - issu d'une région sans risquer de déforestation ou conversion,
 - issu d'un projet terrain par approche paysagère ;
- Carrefour développe également des gammes végétariennes et végétaliennes pour proposer une alternative aux protéines animales dans tous les pays. Le Groupe a pour ambition d'augmenter à 500 millions d'euros les ventes de produits d'alternatives végétales en Europe d'ici 2026 (+ 65 % vs. 2022).

Dans le cadre du *Consumer Goods Forum*, Carrefour s'engage à travailler collectivement pour lutter contre la déforestation liée au soja. La coalition *Forest Positive* du *Consumer Goods Forum* (CGF) s'engage à mettre en œuvre les critères suivants pour tous les distributeurs membres et à suivre les progrès des acteurs amont (fournisseurs et négociants) sur les mêmes critères :

- un engagement public en faveur de l'absence de déforestation et de conversion dans l'ensemble de l'activité des produits de base, y compris un plan d'action public assorti d'un calendrier et de jalons clairs pour le respect des engagements ;
- un processus en place pour un engagement régulier des fournisseurs directs et des négociants ;
- un mécanisme permettant d'identifier et de répondre aux doléances ;
- soutien aux initiatives paysagères délivrant un développement positif des forêts ;
- des rapports réguliers par rapport aux principaux indicateurs de performance clés.

3/ Les plans d'actions

3.1. LE PLAN D'ACTION DE CARREFOUR POUR LE BŒUF BRÉSILIEN

Comité forêt et investissement dans la lutte contre la déforestation

Afin d'accompagner la mise en place de sa politique de lutte contre la déforestation, Carrefour Brésil a constitué en 2022 un Comité forêt et l'investissement de 10 millions d'euros dans la lutte contre la déforestation. Le Comité forêt réunit différents experts reconnus dans le domaine de la lutte contre la déforestation au Brésil. Leur rôle est d'accompagner Carrefour dans la définition de sa stratégie de lutte contre la déforestation, en identifiant les priorités d'action et en évaluant les progrès du Groupe dans l'atteinte de ses objectifs. Le Comité contribue également à la définition des priorités de financement pour l'investissement dans la lutte contre la déforestation.

Géo-monitoring des fournisseurs de Carrefour Brésil et Atacadão

Pour évaluer la conformité des fermes approvisionnant directement les abattoirs fournisseurs du Groupe au Brésil, Carrefour déploie son outil de géo-monitoring. L'objectif est d'assurer le respect de cinq critères d'approvisionnement prioritaires. Les approvisionnements ne doivent pas être issus de zone de production :

1. concernées par la déforestation ;
2. sous embargo environnemental ;
3. dans des unités de conservation ;
4. sur des terres appartenant à des populations indigènes ;
5. ou ayant recours au travail illégal.

Concrètement, à travers un outil dédié, les données d'achat du Groupe sont croisées avec les cartes officielles de déforestation (en Amazonie et au Cerrado), de zones protégées et territoires des populations indigènes. Ainsi, Carrefour engage ses fournisseurs dans sa politique de lutte contre la déforestation cherche à assurer la conformité des produits vendus en magasin. Carrefour agit avec ses fournisseurs sur l'identification des non-conformités auprès des éleveurs et peut prendre des décisions commerciales adaptées, le cas échéant.

En complément du géo-monitoring, Carrefour conduit une investigation en cas d'alerte reçue par ses parties prenantes. En cas de non respect de sa politique par un fournisseur, Carrefour a défini une série de mesures, allant jusqu'à la suspension des approvisionnements qui n'offrent pas les garanties et la transparence exigées par Carrefour.

Dans une logique d'amélioration continue, une étude des flux marchandises est en cours pour évaluer le fonctionnement des procédures de blocage du Groupe.

Engagement des grands producteurs de viande et réduction des risques liés aux fermes indirectes

Carrefour Brésil a renforcé sa politique en partageant avec l'ensemble de ses fournisseurs de bœuf au Brésil un *termo e compromisso* proposant un engagement commun. Ce document décrit les règles à respecter par les fournisseurs dans leur chaîne d'approvisionnement directe et indirecte, la vérification mise en place et les conséquences du non-respect de ces règles. Chaque fournisseur est sollicité individuellement pour signer cet accord.

À cette approche individuelle, s'est ajoutée une démarche collective auprès des producteurs de bœuf : Carrefour a soutenu la création d'un groupe de travail sur le bœuf dans le cadre du *Consumer Goods Forum*. Un des objectifs de cette coalition est d'engager des actions concrètes et collectives sur le *monitoring* des fournisseurs indirects. Dans ce cadre, Carrefour souhaite pouvoir évaluer les abattoirs sur leur capacité à déployer des solutions sur leurs fournisseurs indirects.

Carrefour Brésil travaille également avec *National Wildlife Federation* pour engager un travail de traçabilité avec deux de ses fournisseurs présents dans les États prioritaires du Mato Grosso et du Pará. Il s'agit de l'unique pilote existant à ce jour sur la traçabilité des fournisseurs indirects.

Enfin, la Fondation Carrefour s'est engagée en 2022 dans un projet terrain avec la Fondation IDH (Initiative pour le Commerce Durable) et la CNA (Confédération de l'Agriculture et de l'Élevage du Brésil) afin accompagnent 450 fermiers fournisseurs de veaux dans l'État du Mato Grosso en Amazonie. Ce projet vise à assurer un changement de pratiques dans les premières étapes de la production bovine (fermes dites indirectes) en améliorant la productivité d'un groupe de fermiers pour lutter contre la

déforestation. Depuis 2019, la Fondation Carrefour a accordé un soutien financier de plus de 1,3 million d'euros au projet. Après deux ans d'implication dans ce projet terrain impliquant les différents maillons de la chaîne (producteurs, abattoir, gouvernement, associations, etc.), le premier abattage de bœuf issu du programme initié en 2019 a eu lieu en juillet 2021. Une traçabilité totale d'une partie des veaux produits par ces fermes jusqu'à un magasin Carrefour a été mise en place. Ce pilote constitue une innovation majeure dans le secteur au Brésil : il s'agit en effet de la première viande 100 % tracée de la naissance à l'abattage. Le produit est commercialisé sous la marque Filière Qualité Carrefour à un prix accessible et avec traçabilité totale via QR Code dans la région de São Paulo. Cette première étape au Brésil a pour vocation de démontrer la faisabilité de ce type de filière. Ce projet pilote a fait l'objet d'un protocole permettant à d'autres acteurs de mettre en œuvre les mêmes pratiques.

Initiatives collectives locales de mobilisation du marché

Le Groupe est acteur dans de nombreuses plate-formes collectives au niveau national en France, au Brésil et au niveau international afin d'œuvrer collectivement dans la lutte contre la déforestation locale ou importée. Au Brésil, Carrefour participe aux initiatives suivantes :

- application du *CFA Operational Guidance (Collaboration for Forests and Agriculture)* : initiative issue d'une collaboration entre le *World Wildlife Fund (WWF®)*, *The Nature Conservancy (TNC)* et la *National Wildlife Federation (NWF)* et financée par le *Gordon & Fondation Betty Moore*. Ce programme permet d'aider les entreprises à mettre en œuvre les engagements de déforestation et de libre conversion (DCF) pour le bœuf et le soja dans les biomes de l'Amazonie, du Cerrado et du Chaco ;
- membre de la plate-forme durable GTPS (Groupe de travail sur le bétail durable) de production bovine depuis sa création en 2007 ;
- moratoire amazonien sur le soja depuis sa mise en place en 2006. Le Moratoire s'est traduit par des résultats positifs pour la protection de l'Amazonie et Carrefour encourage son extension à d'autres biomes ;
- Carrefour collabore avec les États fédéraux via des projets terrains comme dans le programme de production durable de veaux dans le Mato Grosso ou encore dans l'État du Para pour la mise en place d'un programme de traçabilité à l'échelle du territoire.

3.2. LE PLAN D'ACTION DE CARREFOUR POUR LE SOJA

Afin de réduire l'impact du soja sur les forêts et les écosystèmes Carrefour agit à plusieurs niveaux : sur ses propres approvisionnements, en collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les parties prenantes clés pour développer des standards de marché. Dans ses propres approvisionnements, le Groupe met en œuvre les solutions suivantes :

- recours à du soja non OGM dont l'origine géographique est tracée et non concernée par la déforestation ;
- développement des filières de soja locales et non OGM ;
- recours à de la certification avec traçabilité complète type Proterra ;
- développement de gammes végétarienne/végétalienne au travers de produits Carrefour Veggie proposant une alternative aux protéines animales.

Collaboration avec les parties prenantes pour la mise en place de règles communes

Au niveau international, Carrefour a pris l'engagement d'aller vers zéro déforestation d'ici 2020 dans le cadre du *Consumer Goods Forum (CGF)*. Afin de renforcer cette ambition et d'engager des

changements systémiques avec l'ensemble des acteurs du marché, le Groupe prend en 2020 la co-direction de la Coalition Forêt du *Consumer Goods Forum*. Celle-ci a pour objectif d'accélérer les efforts pour éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement individuelles des entreprises en les complétant par la mise en œuvre de solutions collectives. Cette coalition a pour ambition de définir collectivement des exigences plus élevées, de mener des changements transformationnels dans les territoires clés et de rendre compte des progrès de manière transparente. Au sein de la *Forest Positive Coalition* du CGF, Carrefour et les autres entreprises partenaires fixent conjointement les exigences qui s'appliquent à leurs opérations pour réduire les risques de déforestation au soja. Ces exigences comprennent notamment les critères que le soja doit respecter à l'étape de la production, mais aussi les exigences que les partenaires se fixent pour informer leurs fournisseurs et évaluer leurs progrès. Enfin, la coalition a défini ses attentes vis-à-vis des traders de soja et a adopté une méthode pour évaluer leurs performances au regard de ces attentes. Un processus de dialogue a également été construit pour engager les traders dans un changement de pratiques.

Dans les marchés de consommation, Carrefour souhaite établir des pratiques communes avec l'ensemble de son écosystème. Le Groupe fait ainsi partie de la plate-forme nationale de lutte contre la déforestation importée en France (SNDI) et a participé au Comité scientifique et technique forêt (CST) dédié au soja.

Fin 2020, Carrefour s'est réuni avec d'autres distributeurs français autour d'un engagement commun pour mettre fin à la déforestation et à la conversion des écosystèmes pour la production de soja. Cet alignement s'est traduit par la signature d'un Manifeste « pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja ». Dans ce contexte, Carrefour s'est engagé à :

- mettre en place un cahier des charges pour l'ensemble de ses produits à marque propre incluant des critères de non-déforestation et de non-conversion pour l'ensemble de ses produits (volaille, œufs, porc, bœuf, veau, poisson, agneau, produits laitiers et viande hachée -fraîche et congelée) ;
- mobiliser ses fournisseurs de marques propres pour inclure une clause de non-conversion/déforestation prenant en compte la date butoir du 1^{er} janvier 2020 et soutenir la mise en œuvre de ces engagements par les marques nationales.

Un an après le lancement de ce manifeste, Carrefour a mobilisé 100 % de ses fournisseurs via des webinaires, entretiens bilatéraux et lettres officielles adressées par le Directeur Marchandise Groupe. Grâce à cette mobilisation, 22 % des volumes de nos produits à marque distributeurs concernés par notre plan d'action en France disposent d'une garantie de non déforestation (soja local, de soja certifié ou portant une traçabilité complète garantissant une origine sans déforestation, pour les produits Filières Qualité Carrefour et produits clés à marque Carrefour : bruts surgelés et frais hors charcuterie au sein des catégories suivants : poulet, dinde, porc, bœuf, veau, agneau, saumon, œuf, lait, viandes hachées). Par ailleurs, Carrefour a participé à la construction, et au lancement de l'outil national de gestion des risques liés au soja arrivant en France en collaboration avec la SNDI et les parties prenantes clés. Cet outil permet de déterminer le niveau de risque pour les approvisionnements en France par origine de soja et importateur.

Dans les pays de production au Brésil, le Groupe contribue à des initiatives collectives, pour établir des synergies avec l'ensemble des parties prenantes (fournisseurs, distributeurs concurrents, traders de matières premières, gouvernements régionaux et nationaux, scientifiques, ONG et fournisseurs de données et de services), en particulier, le Groupe de travail sur le soja issu du Cerrado (GTC) et le Moratoire sur le soja en Amazonie.

Influence des traders pour transformer le marché : afin de faire évoluer les pratiques en amont de sa chaîne d'approvisionnement, Carrefour entretient un dialogue avec les principaux importateurs de soja à différents niveaux, par son implication dans des initiatives collectives et au travers d'échanges bilatéraux au niveau local. Dans le cadre de la coalition forêt du *Consumer Goods Forum*, Carrefour soutient la mise en place d'exigences plus élevées auprès des traders. Un système d'évaluation partagé de la performance des traders a ainsi été construit pour engager un dialogue avec eux et permettre à chaque entreprise d'orienter ses approvisionnements vers les négociants les plus vertueux. Par ailleurs, suite à la recrudescence des feux de forêt accentuée pendant les périodes estivales, le CEO de Carrefour Brésil a sollicité par courrier les CEO de Cargill, Bunge ainsi que les principaux industriels de viande bovine afin de réaffirmer les engagements du Groupe dans la lutte contre la déforestation. Des entretiens bilatéraux sont organisés régulièrement, le suivi des plans d'action de chaque entreprise est assuré par un comité spécifique répondant directement au Comité Exécutif de Carrefour Brésil.

2.2.7.3.2 Pollution plastique

1/ Contexte et alertes récurrentes

Les plastiques sont à la croisée d'enjeux environnementaux et sanitaires. La pollution plastique impacte les éco-systèmes aquatiques et terrestres. Par ailleurs, certains plastiques peuvent avoir un impact sur la santé humaine notamment du fait des additifs qu'ils renferment. L'impact de la pollution plastique et notamment des microplastiques sur la santé fait l'objet de recherche.

Les plastiques sont utilisés dans plusieurs aspects de l'activité du Groupe et de ses fournisseurs. À titre d'exemple, ils sont utilisés sous forme de produits, d'emballages (pots, barquettes, films), d'emballages de transport, de supports de vente, etc. Carrefour a priorisé les actions suivantes pour prévenir la pollution plastique : la réduction et la valorisation des déchets commerciaux issus de ses magasins et la réduction, la réutilisation et la recyclabilité des emballages des produits à marque propre et plus spécifiquement ceux en plastique.

Signataire du Pacte National sur les emballages plastiques en 2019 en France, le groupe Carrefour a rejoint depuis mars 2020 le Pacte européen sur les plastiques, qui rassemble des gouvernements et des entreprises pionnières en matière de réutilisation et de recyclage de produits et emballages en plastique à usage unique. Dans ce cadre, en juillet 2021, le Groupe a réaffirmé les objectifs fixés en 2017 et à horizon 2025 : économiser 20 000 tonnes d'emballages, intégrer 30 % de plastique recyclé dans ses emballages et atteindre 100 % d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables. La politique de Carrefour vise donc à réduire la quantité d'emballages mis sur le marché mais aussi à améliorer l'usage et la fin de vie de ceux qui restent nécessaires en garantissant par exemple leur réutilisation ou leur recyclabilité.

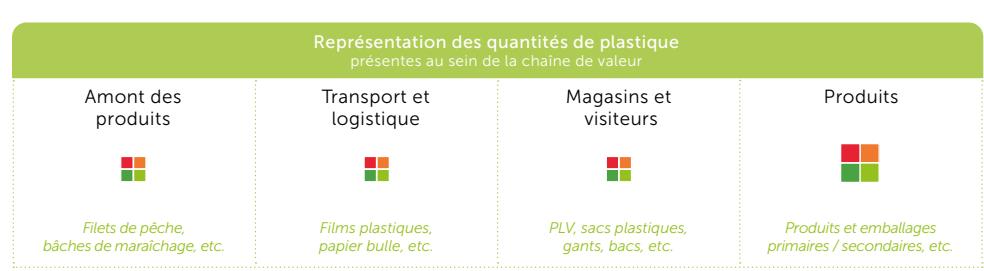
En 2022, 6 % des alertes traitées dans le cadre du Comité des règles d'achats RSE et transition alimentaire concernait les emballages plastiques. En septembre, 4 ONG ont mis en demeure le Groupe, dans le cadre du Plan de vigilance, sur le risque lié à l'utilisation du plastique. Ces ONG ont notamment considéré que par la taille du Groupe et son influence sur le marché, Carrefour avait la capacité d'influer positivement sur le secteur de la distribution alimentaire.

En 2022, Carrefour a réalisé une macro analyse des impacts relatifs aux plastiques, présentant un lien direct avec l'activité de Carrefour aux étapes clés de la chaîne d'approvisionnement, en prenant en compte les capacités de traitement des pays d'implantation du Groupe. Les résultats de l'analyse sont présentés dans la figure ci-dessous.

MACRO ANALYSE DES RISQUES ET IMPACTS LIÉS AUX PLASTIQUES

Cartographie des risques liés au plastique

Chaîne de valeur de Carrefour



RISQUES LIÉS AU PLASTIQUE IDENTIFIÉS



Fabrication du plastique

On peut estimer que 90 % du plastique fabriqué puis utilisé pour l'activité du Groupe sont liés aux produits vendus, et 80 % de ce plastique proviennent des emballages.

Impacts principaux liés à la fabrication du plastique : pollution des sols et des eaux lors de l'extraction du pétrole ; consommation d'énergie et émissions de GES lors de sa transformation en plastique ainsi qu'émissions polluantes dans l'air.



Fin de vie du plastique

Nous étudions ici les capacités de traitement et de recyclage des pays dans lesquels le Groupe opère au regard des quantités mobilisées dans chaque pays. Nous estimons globalement que le plastique fabriqué et utilisé dans l'ensemble de la chaîne de valeur est recyclé pour 20 %, incinéré pour 38 %, mis en décharge pour 56 % ou diffus pour 6 %. En effet, le taux de recyclage du plastique peut fortement varier localement, en particulier le plastique non issu de déchets ménagers : 1 % au Brésil, 26 % en France et 47 % en Espagne. Ces 3 pays sont prioritaires pour le Groupe avec plus des 3/4 des volumes de plastique produits.

Impacts principaux liés à la fin de vie des plastiques : pollution de l'air et émissions de GES lors de l'incinération du plastique en fin de vie, ou pollution des sols et des eaux en cas d'enfouissement ou de rejet dans la nature.



Microplastiques relargués

Des microplastiques peuvent être relargués à différentes étapes de la chaîne de valeur. Ils peuvent être relargués dans l'air, par l'usage de véhicules pour le transport de marchandises ou le déplacement des visiteurs. Ils peuvent également être relargués dans l'eau, par exemple par le lavage de vêtements.

Impacts principaux liés au relargage de microplastiques : pollution de l'air, des sols et des eaux.



Migration de substances toxiques

L'interaction prolongée du plastique avec des produits alimentaires liquides ou humides peut donner lieu à la migration de substances sensibles dans les aliments, notamment en lien avec la présence d'additifs. De rares produits non alimentaires peuvent présenter ce même risque de transfert.

Impacts principaux liés à la migration de substances toxiques : santé humaine par la migration de substances toxiques des plastiques d'emballage vers l'alimentation.

2/ Les engagements et objectifs du Groupe

En 2021, à l'occasion de la publication du premier rapport d'activité du Pacte national sur les emballages plastiques, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'atteindre les objectifs fixés :

- 100 % d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits de marque Carrefour d'ici 2025 ;
- 20 000 tonnes d'emballages économisés dont 15 000 tonnes d'emballages plastiques d'ici 2025 ;
- 30 % d'intégration de plastique recyclé dans les emballages d'ici 2025 ;
- 150 M€ de ventes en vrac et consigne en 2026 (multipliées par 5 vs. 2022) ;
- 1 000 solutions d'emballages réutilisables disponibles en magasins d'ici 2025 ;
- 500 magasins équipés d'un système de réemploi des emballages d'ici 2025 ;

- 50 nouvelles expériences « Vrac » d'ici 2025.

3/ Les plans d'actions

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, Carrefour décline ses engagements dans chaque pays par un plan d'actions qui suit les axes suivants :

- réduire les emballages plastiques : le Groupe réduit les emballages plastiques dans l'ensemble des rayons. Carrefour a ainsi établi un diagnostic des irritants rencontrés par les clients lors de leur expérience en magasins en France et en Espagne. À partir de ce diagnostic, différentes priorités ont été établies pour supprimer l'usage des plastiques comme par exemple, les emballages de produits bios, les emballages plastiques des fruits et légumes, les emballages des produits boulangerie viennoiserie pâtisserie, et les emballages individuels ;
- favoriser le réemploi : le Groupe est pionnier dans le déploiement de solutions d'emballages réutilisables, avec plusieurs dizaines de magasins équipés dans l'ensemble des formats du Groupe ;

- faciliter la collecte et le recyclage : des actions d'éco-conception sont mises en œuvre dans tous les pays pour améliorer la recyclabilité des emballages ;
- incorporer davantage de matière recyclée : Carrefour a pour objectif d'atteindre 30 % de plastique recyclé dans les emballages d'ici 2025.
- améliorer la collecte d'informations en matière d'emballages en collaboration avec ses fournisseurs : Carrefour développe les outils permettant de rendre compte de la recyclabilité des emballages : en 2022, le reporting en matière de recyclabilité des emballages à marque propre a été étendu à 3 nouveau pays en plus de la France (Belgique, Roumanie, Brésil). Par ailleurs, un diagnostic réalisé sur une partie des emballages des produits à marque Carrefour commercialisés en France (45% du CA MDD en 2021), estime à 40 % le poids des emballages plastiques sur l'ensemble du périmètre étudié (les autres matières étant le verre, la cellulose et le métal). Les résines utilisées comprennent principalement le PET, les PE/PEBD/PEHD et le PP, le PST les complexes et le PVC.

Pour mener à bien ces actions, Carrefour est aussi engagé dans un certain nombre de collaborations et partenariats. En décembre 2018, Carrefour a signé la *Global Declaration on Plastics* initié par la Fondation Ellen MacArthur aux côtés de concurrents internationaux, de grandes marques et d'ONG pour faire de son objectif un standard de marché. Cela permet notamment un partage d'expertises sur l'utilisation des plastiques. En 2019, Carrefour a été signataire du Pacte national sur les emballages plastiques pour 2025. Les actions concrètes menées dans le cadre de cette initiative permettront d'économiser plus de 140 tonnes de plastiques chaque année. Carrefour est aussi membre de l'accélérateur d'innovations en partenariat avec distributeurs et fournisseurs « RE(SET) » pour substituer les standards d'emballages problématiques : plastiques non-recyclables, emballages nomades, etc.

Carrefour accélère le déploiement des plans d'actions initiés relatifs à la pollution plastique. Le Groupe étend progressivement son reporting dans l'ensemble des pays intégrés, par exemple concernant le pourcentage d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits de marques Carrefour. Le Groupe poursuit ses actions orientées vers la réduction massive des plastiques à usage unique, en travaillant avec ses fournisseurs pour réduire les emballages de transport notamment. Aussi, des discussions ont été entamées quant à l'importance d'une meilleure prise en compte du risque lié à la pollution plastique dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

2.2.7.3.3 Prévention du travail forcé dans les filières textiles (Xinjiang, Tamil Nadu)

1/ Contexte et alertes récurrentes

Depuis 1995, Carrefour s'engage à promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les Droits de l'Homme dans son domaine d'activité et sa sphère d'influence. La démarche de Carrefour s'appuie sur les instruments internationaux, universellement reconnus en matière de Droits de l'Homme, les principaux référentiels et normes internationaux reconnus en matière de Droits de l'Homme tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE ou encore les Convention de l'OIT.

En 2022, 33 % des alertes traitées dans le cadre du Comité des règles d'achats RSE et transition alimentaire concernaient la protection des Droits de l'Homme dans notre chaîne de valeur. Les principaux sujets visés ont été : les enjeux de la production de coton dans la région du Xinjiang et les atteintes aux Droits de

l'Homme dans les unités de production du Tamil Nadu.

2/ Les engagements et objectifs du Groupe

Carrefour s'engage à promouvoir, respecter et faire respecter, protéger les Droits de l'Homme dans son domaine d'activité et dans sa sphère d'influence. Le Groupe a notamment pris les engagements suivants :

- 100 % des usines d'approvisionnement situées en pays à risque élevé ou à risque couvertes par un audit social ;
- 100 % des matières premières naturelles du Groupe durables et traçables dans nos produits TEX à horizon 2030.

Aussi, des équipes dédiées au suivi (qualité, RSE) des unités de productions sont présentes dans les différents bureaux du Sourcing de Carrefour. Plus de 18 000 références sur le non alimentaire sont ainsi sourcées par les équipes Sourcing dans 32 pays d'approvisionnements auprès de 900 usines.

Conformément aux règles d'achat de Carrefour, 100 % des usines d'approvisionnement situées en pays à risque doivent faire l'objet d'un audit social. Cet audit est conforme au standard *Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)* ou au standard *Business Social Compliance Programme (BSCI)*. L'audit n'est pas une fin en soi, mais bien un outil permettant d'engager un dialogue et un plan de mise en conformité avec le fournisseur sur les conditions de travail. Afin d'identifier les pays dans lesquels les risques de non-conformité sont les plus importants, Carrefour a établi une cartographie des risques par pays révisée en 2018. La liste des pays à risque d'un point de vue social est basée sur l'analyse des risques par pays réalisée par amfori-BSCI et sur le *Global Right Index* d'ITUC. Le classement des pays prend également en compte les recommandations de la FIDH et celles des équipes locales de Carrefour. La possibilité d'approvisionnement et les règles d'achat dépendent du niveau de risque affecté à chaque pays.

En 2021, les objectifs textiles de produits durables ont été déclinés dans les règles d'achat. Certaines zones où la vigilance doit être accrue (comme des zones où le travail forcé peut être pratiqué) sont aussi listées dans ces règles d'achat.

3/ Les plans d'action du Groupe

3.1. LES PLANS D'ACTIONS DU GROUPE RELATIFS AUX FILIÈRES TEXTILES

Depuis 2001, Carrefour met en place des actions pour sécuriser son parc de fournisseurs en auditant socialement les usines de production de produits finis. L'ensemble du parc est aujourd'hui 100 % audité, avec le support de sociétés de contrôle indépendantes. Les performances sociales des fournisseurs sont suivies et contrôlées de manière régulière au travers des audits sociaux. Des plans d'action correctifs sont mis en place de manière systématique et suivis dans le temps. Plus de 80 % des non-conformités observées chaque année concernent les trois sujets suivants dans les usines des pays à risque : « Rémunération, avantages et conditions », « Santé et sécurité » et « Durée de travail ».

Pour apporter une réponse à ces problématiques, les capacités des usines et les plans de production pour les commandes de Carrefour auprès de ses plus gros fournisseurs de textile (en volumes) sont analysées et ajustées très en amont, afin de limiter le problème lié à la « durée de travail ». Carrefour porte une attention particulière au respect d'un salaire minimum légal dans la chaîne de valeur. La Charte d'engagement de Carrefour inclut le respect d'un salaire minimum légal. Y est notamment mentionné que « les salaires et autres rémunérations pour les heures de travail régulières doivent permettre de couvrir les besoins essentiels des travailleurs et de leurs familles, et leur laisser une part de revenu discrétionnaire ».

Pour accompagner ses fournisseurs et promouvoir la RSE au sein des chaînes d'approvisionnement, Carrefour met en œuvre des formations, des projets régionaux et soutient le commerce équitable. Carrefour forme ses fournisseurs, en partenariat avec des consultants ou des ONG locales. Les équipes du *Sourcing* Carrefour déplacent chaque année des programmes de formation spécifiques. Carrefour a, par ailleurs, élaboré le *Good Factory Standard*, un document pratique de formation décliné par secteurs et/ou par type de produit (bazar, textile, bois, cuir, etc.).

Carrefour travaille à améliorer la traçabilité de ses filières d'approvisionnement. Carrefour a par exemple développé une filière d'approvisionnement en coton bio indien 100 % tracée. La technologie *blockchain*, mise en place sur le textile en 2020, offre désormais la possibilité aux consommateurs de suivre, via un QR Code sur l'étiquette de son produit, le parcours du coton du champ au magasin.

Enfin, le Groupe rend public depuis 2021 la liste des fournisseurs textiles, disponible sur le site Internet de Carrefour (voir "Bibliothèque RSE" sur carrefour.com).

3.2. LES PLANS D'ACTIONS RELATIFS À LA PRÉVENTION DU TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Carrefour a travaillé sur un ensemble de mesures visant à pourvoir mieux identifier et prévenir toute violation des Droits de l'Homme dans sa chaîne d'approvisionnement et prévenir en particulier toute pratique s'apparentant à du travail forcé :

- rappel à tous ses fournisseurs de bien respecter leurs engagements contractuels auxquels ils ont souscrit, en particulier pour l'obligation du respect des Droits de l'Homme par leurs propres fournisseurs et sous-traitants ;
- cartographie des chaînes d'approvisionnement pour les matières premières à risques, en priorisant sur les fournisseurs clés ;
- envoi à nos fournisseurs d'un *listing* d'unités identifiées à risque et à interdire dans leur chaîne d'approvisionnement ;
- développement de systèmes d'alerte via une veille des atteintes aux exigences sociales et environnementales, dont l'implémentation effective début 2022 (voir exemple du Tamil Nadu ci-après).

3.3. LES PLANS D'ACTIONS RELATIFS AUX ALERTES DANS LA RÉGION DU XINGJIANG

Le groupe Carrefour n'a pas d'approvisionnement direct dans la région du Xingjiang. Carrefour surveille néanmoins ses approvisionnement pour s'assurer du respect des conditions sociales pour toutes les matières susceptibles d'être produites dans cette région.

Compte tenu du risque de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement du coton, Carrefour demande à chacun de ses fournisseurs d'être transparent sur leur chaîne d'approvisionnement et de pouvoir remonter jusqu'à l'origine du coton. Toute déclaration suspecte fait l'objet d'une enquête qui consiste à demander au fournisseur :

- les preuves de la transaction ;
- les contrats ;

- les certificats d'origine pour prouver que le coton ne provient pas d'une origine interdite.

Grâce à la cartographie de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et aux alertes reçues de différents canaux, 8 unités supplémentaires ayant des liens suspects avec la province du Xingjiang ont été identifiées. Des alternatives ont été mises en place pour remplacer ces unités.

En novembre 2021, le rapport *Laundering Cotton* a été publié par la Sheffield Hallam University mentionnait 4 fournisseurs avec lesquels le Groupe avait des relations. En 2022, un tiers a été engagé pour effectuer un contrôle « sur place » dans les entrepôts et filatures des fournisseurs. Ces contrôles ont eu lieu jusqu'à fin décembre 2022 afin de confirmer les déclarations des fournisseurs et d'assurer un suivi. Aussi, Carrefour a lancé avec ses équipes locales des visites de filatures, en commençant par les fournisseurs clés intégrés (18 réalisées sans alerte, 9 restant à réaliser).

3.4. LES PLANS D'ACTIONS RELATIFS AUX ALERTES DANS LA RÉGION DU TAMIL NADU

L'ONG *Transparentem* a publié un rapport alertant 31 distributeurs dont Carrefour sur des violations des Droits de l'Homme assimilables à du travail forcé dans des filatures situées dans le Tamil Nadu en Inde. Le dialogue s'est instauré en premier lieu avec *Transparentem* et avec toutes les autres marques afin de travailler de manière collégiale à un plan d'action auprès du fournisseur concerné. Une deuxième alerte provenant des ONG *Somo/Arisa* a permis d'approfondir le travail en cours et la recherche de solutions locales (dialogue avec les marques, 42 réunions d'échanges en 2020-2021).

Suite à cette alerte et ce travail collectif engagé en 2021, Carrefour a mis en place un plan d'action plus systématique pour cette zone de *sourcing*, en particulier en :

- classant la région du Tamil Nadu en zone à « haut risque » en matière de règles de conformité sociale et de *management* des usines et des importateurs par les équipes de *Global Sourcing* en local ;
- cartographiant sur cette zone les filatures dans le système *Sustainability map* de l'Initiative Clause Sociale (ICS) et en les évaluant via un audit et un questionnaire spécifique, en priorisant les fournisseurs clés ;
- mettant en place une ligne éthique *worker voice* pour assurer un système d'alerte local. En 2022, le Groupe a travaillé sur le déploiement d'un canal d'alerte supplémentaire pour aider les travailleurs à témoigner anonymement. Cette nouvelle ligne d'alerte a d'abord été déployée dans les filatures de nos principaux fournisseurs, et pourra être étendue aux fournisseurs de rang 1 si nécessaire. Cette pratique, qui va au delà de l'audit social, permet d'identifier les risques en amont et de mettre en œuvre des mesures correctives systématiques.

Pour toute unité de production sur le périmètre du Tamil Nadu, le *management* social et environnemental doit donc être géré par les équipes de Carrefour du *Global Sourcing* implanté sur place. À noter que les filatures sont particulièrement concernées par la problématique et qu'un fournisseur indien ayant son usine de confection située hors du Tamil Nadu mais sourçant son fil ou sa matière au Tamil Nadu doit être suivi également par les équipes locales du *Global Sourcing* de Carrefour.